

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE

Auto Escape Group

PRESENTEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'AUTO ESCAPE



Le présent document relatif aux autres informations de la société Auto Escape (« Auto Escape » ou la « Société ») a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2013, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et à l'instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Auto Escape.

Le présent document complète la note en réponse d'Auto Escape sur laquelle l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») a apposé son visa sous le n° 13-188, en date du 30 avril 2013 (la « Note en réponse »), après qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait (l'« Offre ») suivie d'un retrait obligatoire (le « Retrait Obligatoire ») visant les actions d'Auto Escape et initiée par Auto Escape Group.

Le présent document est disponible sur le site internet de la société Auto Escape (www.autoescape.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais auprès de la société Auto Escape, à son siège social situé au 137, rue Jacquard, 84120 Pertuis.

SOMMAIRE

1	PRESENTATION GENERALE	3
1.1	Rappel de l'activité d'Auto Escape	3
1.2	Rappel de l'information diffusée relative au projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire	3
1.3	Rappel de l'information permanente diffusée par Auto Escape au titre de l'exercice en cours et du dernier exercice clos le 30 septembre 2012	5
1.3.1.	<i>Information permanente relative à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012</i>	5
1.3.2.	<i>Information permanente relative au dernier exercice clos le 30 septembre 2012</i>	6
2.	RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011/2012 DE LA SOCIETE AUTO ESCAPE	7
2.1.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2013	7
2.2.	Comptes annuels exercice clos au 30 septembre 2012	26
2.3.	Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2012	50
2.4.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - exercice clos au 30 septembre 2012	52
3.	ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012	56
3.1.	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société	56
3.2.	Capital autorisé	57
3.3.	Attribution gratuite d'actions	58
3.4.	Rachat par la Société de ses propres actions	58
3.5.	Procédures judiciaires et arbitrales et événements significatifs	58
4.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	59

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Rappel de l'activité d'Auto Escape

Auto Escape est une société anonyme de droit français, au capital de 5.305.851 euros, dont le siège social est situé au 137 rue Jacquard, 84120 Pertuis, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Avignon sous le numéro 481 074 441.

Créée en 1999, Auto Escape est aujourd'hui un courtier en location de véhicules de loisirs d'envergure internationale.

Auto Escape propose aux particuliers un service de location clé en main à travers une offre multi canal, disponible à partir de numéros de téléphone et de sites internet dédiés par pays d'implantation (13 à ce jour).

Les services d'Auto Escape s'appuient sur une flotte de plus de 800.000 véhicules et un réseau de plus de 9.000 points de location répartis dans 125 pays.

Auto Escape négocie les meilleurs tarifs auprès des loueurs internationaux et élabore, sur cette base, des offres packagées : toute location souscrite avec Auto Escape comprend le kilométrage illimité, l'annulation sans frais, les assurances obligatoires et la TVA. Assurant un suivi personnalisé de chaque client, Auto Escape simplifie au maximum la vie du voyageur conducteur en suivant étape par étape les préparatifs et le bon déroulement de son voyage.

En 2008, Auto Escape a accéléré son déploiement international. La Société et/ou ses filiales (le « Groupe Auto Escape ») sont aujourd'hui présentes en France, en Italie, en Espagne, au Royaume Uni, en Irlande, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, au Portugal et en Scandinavie. De plus, en 2011, Auto Escape a fait l'acquisition de la société allemande Car Del Mar, devenant ainsi leader du courtage de location de voitures en Europe continentale.

Auto Escape est cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext (Paris) et est certifiée Oséo Innovation.

Plus d'informations sur Auto Escape sont disponibles à l'adresse internet suivante : www.autoescape.com.

1.2 Rappel de l'information diffusée relative au projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire

1.2.1. *Lettre du Président Directeur Général d'Auto-Escape en date du 1^{er} mars 2013 publiée sur le site internet de la Société (www.autoescape.com)*

Chère Madame, Cher Monsieur, Cher actionnaire,

Auto Escape Group, actionnaire de référence d'Auto Escape SA a acquis hors marché, le 25 février 2013, un bloc de 295.672 actions, représentant environ 5,57% du capital d'Auto Escape SA au prix de 4,30 € par action.

Suite à cette acquisition, Auto Escape Group détient, de concert avec Monsieur Jean-Christophe Brun et moi-même, 96,25% du capital et 97,92% des droits de vote de la société Auto Escape SA.

En conséquence, Auto Escape Group, de concert avec Monsieur Jean-Christophe Brun et moi-même, a annoncé son intention de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait sur les titres d'Auto Escape non détenus par le concert suivie, le cas échéant, d'un Retrait Obligatoire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans les meilleurs délais.

Cette OPR-RO sera réalisée à un prix par action de 4,30€, sous réserves de l'obtention d'une déclaration de conformité par l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du rapport de l'expert indépendant qui sera désigné à cet effet.

L'Offre aura pour objectif principal de permettre à Auto Escape Group de détenir à terme la totalité des actions Auto Escape SA, puis de demander à NYSE Euronext Paris la radiation des actions Auto Escape SA. En effet, compte tenu du faible flottant et donc de la liquidité réduite de l'action Auto Escape SA ainsi que des coûts récurrents induits par la cotation, Auto Escape Group estime que la cotation d'Auto Escape SA sur le marché Alternext de NYSE Euronext n'est plus justifiée.

Pour tirer un bilan de 6 années en tant que société cotée, nous souhaitons tout d'abord rappeler que la Bourse a été un formidable tremplin pour Auto Escape SA en termes de notoriété : notre statut de société cotée nous a permis de conforter notre réputation de solidité financière auprès de nos partenaires loueurs et a facilité notre reconnaissance à l'international.

Cependant, le financement de notre croissance organique et externe s'est réalisé exclusivement par autofinancement et endettement bancaire, sans faire appel aux marchés financiers. La Bourse ne nous a donc pas aidés à financer le développement du groupe et la volatilité des marchés engendrée par le contexte économique actuel ne le permettra sans doute pas dans les années à venir.

Par ailleurs, malgré le succès rencontré lors de l'introduction, le titre Auto Escape SA n'a jamais bénéficié d'une grande liquidité.

Pour ces différentes raisons, nous avons décidé que le développement d'Auto Escape SA devait se poursuivre désormais hors des marchés financiers.

Pour nous, c'est une nouvelle page de l'histoire d'Auto Escape SA qui va s'écrire, avec le soutien financier des fonds gérés par Montefiore Investment, qui assure au groupe les moyens d'accompagner son développement.

Veuillez agréer, cher actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.

Bruno Couly
Président Directeur Général d'Auto Escape

1.2.2. Communiqué de presse du 1^{er} mars 2013 d'Auto Escape Group et d'Auto Escape relatif à l'acquisition d'un bloc d'actions de la société Auto Escape et au lancement d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les titres de la société Auto Escape

Auto Escape Group acquiert un bloc d'actions représentant plus de 5% du capital de la société Auto Escape et annonce son intention de lancer une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire sur les titres de la société Auto Escape

Le présent communiqué a été établi conjointement par les sociétés Auto Escape SA et Auto Escape Group, conformément aux dispositions des articles 223-2 et 223-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Auto Escape Group a acquis hors marché, le 25 février 2013, un bloc de 295.672 actions auprès de la société Halisol, représentant environ 5,57% du capital d'Auto Escape au prix de 4,30 € par action.

Suite à cette acquisition, Auto Escape Group détient, de concert avec Messieurs Bruno Couly et Jean-Christophe Brun, 96,25% du capital et 97,92% des droits de vote de la société Auto Escape.

Auto Escape Group, de concert avec Messieurs Bruno Couly et Jean-Christophe Brun, annonce son intention de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait sur les titres d'Auto Escape non détenus par le concert suivie, le cas échéant, d'un Retrait Obligatoire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers dans les meilleurs délais. Cette OPR-RO sera réalisée à un prix par action de 4,30 €, sous réserves de l'obtention d'une déclaration de conformité par l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que du rapport de l'expert indépendant qui sera désigné à cet effet.

1.3 Rappel de l'information permanente diffusée par Auto Escape au titre de l'exercice en cours et du dernier exercice clos le 30 septembre 2012

1.3.1. *Information permanente relative à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2012*

Communiqué de presse du 28 décembre 2012 : résultats annuels 2011/12

Acteur de référence du courtage de location de véhicules de loisirs, en France et à l'étranger, Auto Escape publie ses résultats pour l'exercice 2011-12 (clôture au 30 septembre 2012).

En milliers d'euros au 30/09 ¹	2011-2012	2010-2011
Chiffres d'affaires	40.218	35.085
Résultat d'exploitation	393	12
Résultat financier	(218)	144
Résultat exceptionnel	(144)	(33)
Résultat net	4	104

Chiffres d'affaires en croissance de 14,6%

Auto Escape termine l'exercice 2011/12 en croissance de 14,6%. Le chiffre d'affaires dépasse en effet 40 M€ (contre 35 M€ en 2010/11).

Cette croissance est portée par les ventes à l'international, et en particulier les marchés du Nord de l'Europe (Allemagne et pays scandinaves).

Un Résultat net qui reste positif dans un environnement économique difficile

L'année 2011/12 a été très impactée par l'environnement économique : le contexte de crise sur tous les marchés européens a entraîné une forte baisse des prix moyens et donc une pression accrue sur les marges. De plus, l'activité a été marquée par un ralentissement au printemps, en raison des élections en France. Au final, grâce à un niveau de charges d'exploitation maîtrisé, le résultat d'exploitation a progressé au cours de l'exercice. Cependant, la performance est impactée par un résultat financier en perte de 218 K€ sous l'effet de l'érosion du cours de l'euro face aux principales devises étrangères avec lesquelles la société est amenée à négocier.

Le résultat exceptionnel s'inscrit en perte de 144 K€. Il est impacté d'une part par des frais relatifs à l'acquisition de Car Del Mar (réalisée en septembre 2011) ainsi que par des coûts liés à l'offre volontaire de rachat dont la société a fait l'objet au Printemps dernier.

Dans l'environnement actuel, la situation financière d'Auto Escape au 30/09/2012 demeure solide avec des fonds propres qui s'élèvent à 7 134 K€ et une trésorerie nette de 7 600 K€.

Les procédures d'audit sur les comptes annuels ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après vérification du rapport de gestion.

¹ Comptes sociaux d'Auto Escape (non consolidés)

Les perspectives économiques particulièrement moroses en 2013, incitent à la prudence

Le marché du tourisme devrait faire face à une année 2013 encore difficile. Cependant, l'objectif de la société reste de poursuivre sa croissance et de consolider sa place de leader en Europe Continentale. Face à des prix de marché qui restent orientés à la baisse, la Société sera très attentive à la maîtrise de sa marge.

En conséquence, le Management d'Auto Escape reste prudent sur les perspectives de l'exercice 2012/13 dans un contexte de conjoncture internationale dégradée.

1.3.2. Information permanente relative au dernier exercice clos le 30 septembre 2012

Communiqué de presse du 17 juillet 2012 : résultats du 1^{er} semestre 2011-2012

Acteur de référence de la location de véhicules de loisirs par internet, en France et à l'étranger, Auto Escape publie ses résultats pour le 1er semestre 2011-12 (période du 1er octobre 2011 au 31 mars 2012).

En milliers d'euros au 31/03	1er semestre 2011-2012	1er semestre 2010-2011	Variation
Chiffre d'affaires	10.679	10.161	+ 5,1%
Carnet de réservations	13.748	13.176	+ 4,3%
Résultat d'exploitation	(420)	(726)	
Résultat financier	(99)	120	
Résultat courant avant impôts	(519)	(606)	
Résultat exceptionnel	(22)	(11)	
Résultat net	(542)	(618)	

Activité : un premier semestre en croissance par rapport à l'exercice précédent

L'activité des six premiers mois de l'exercice s'inscrit en croissance de 5,1% malgré un contexte économique difficile et un calendrier électoral chargé durant le printemps 2011/12. Le chiffre d'affaires atteint 10,7 M€² et le carnet des réservations s'élève à 13,7 M€ en croissance de 4,3%.

Au niveau des opérations, ce semestre a également été marqué par l'intégration de la société Car Del Mar acquise en septembre 2011. Précisons, cependant, que Car Del Mar n'est pas consolidée dans les comptes d'Auto Escape SA.

Résultats : une saisonnalité qui pèse sur la rentabilité

Tout d'abord, il est rappelé que le résultat du premier semestre d'Auto Escape est structurellement déficitaire compte tenu de la saisonnalité de l'activité.

Le résultat d'exploitation ressort à (0,42) M€, en amélioration par rapport à l'année précédente, sous l'effet d'une meilleure maîtrise des coûts des opérations.

Le résultat financier, en perte de (99) K€, se dégrade du fait de l'évolution défavorable des taux de change ainsi que des charges financières générées par les emprunts bancaires de la société.

Le résultat exceptionnel au 31 mars 2012 s'inscrit en perte de (22) K€ contre (11) K€ au 1^{er} semestre 2010-11.

Au final, la perte semestrielle diminue par rapport à l'année dernière : elle s'établit à (0,54) M€ contre (0,62) M€ en 2010/11.

² y compris ventes de produits accessoires et comptabilisation des échanges de marchandises.

La situation financière d'Auto Escape au 31 mars 2012 reste très saine, avec des fonds propres de 6,5 M€ et une trésorerie disponible de 3,2 M€ (2,1 M€ au 31 mars 2011).

Perspectives : un début de 2nd semestre en croissance

Après un mois d'avril en croissance mais à des niveaux de panier moyen significativement inférieurs à l'année 2011, l'activité reste à des niveaux soutenus sur l'ensemble des canaux de distribution. Cependant, l'essentiel de l'activité de la société s'effectuant au cours de l'été, Auto Escape reste prudent sur les résultats de cet exercice qui se clôturera le 30 septembre 2012.

La Société publiera ses résultats annuels le 26 décembre 2012 après bourse.

2. RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011/2012 DE LA SOCIETE AUTO ESCAPE

2.1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2013

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2012 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, arrêtés par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2012, ainsi que diverses résolutions de la compétence extraordinaire de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance :

- des rapports de vos Commissaires aux Comptes,
- du rapport spécial du Conseil d'Administration sur le plan d'attribution d'actions gratuites mis en place par la société, établi conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce,
- du rapport complémentaire du Conseil d'Administration relatif aux propositions de résolutions non liées à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos,
- conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société, durant l'exercice écoulé,
- conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

I. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

A. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

1. Caractéristiques de la société et rappel des opérations juridiques et financières réalisées au cours des exercices précédents

La société Auto Escape est une Société Anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur Alternext de Nyse Euronext Paris.

Courant 2009, le FCPR Montefiore Investment II, fonds commun de placement à risques géré par Montefiore Investment, et le management d'Auto Escape, associés au sein d'Auto Escape Group, ont acquis, dans le cadre d'une garantie de cours, le contrôle majoritaire de la société Auto Escape.

Au cours de l'exercice écoulé, la société Auto Escape Group a lancé une offre contractuelle volontaire d'achat amicale portant sur 11,70% du capital et 6,44% des droits de vote (« l'Offre ») de la société Auto Escape. 130.775 actions de la société Auto Escape ont été présentées à l'Offre. En conséquence, la société Auto Escape Group, de concert avec les dirigeants de la société Auto Escape, détenait à l'issue de l'Offre un total de 4.806.384 actions Auto Escape, représentant 9.135.461 droits de vote, soit 90,62 % du capital et, au minimum, 94,80 % des droits de vote. Aussi, Auto Escape Group a décidé de révoquer le seuil de réussite fixé à 95% du capital social et des droits de vote, qui n'a pas été atteint dans le cadre de l'Offre, et de donner une suite favorable à cette dernière.

2. Activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice comptable s'achevant au 30 septembre 2012 constitue une étape importante dans le développement international de la société. En effet, suite à l'acquisition de la société Car Del Mar GmbH intervenue le 13 septembre 2011, la société est devenue leader sur son secteur en Europe continentale.

En outre, la société a poursuivi sa croissance organique à l'international. Si le marché source France représente toujours la plus grosse partie des ventes, le marché source allemand s'inscrit également en forte croissance pour devenir le 2^{ème} marché source de la société. Les marchés italiens et espagnols se disputent ensuite le podium.

Auto Escape a également mis l'accent sur la consolidation de sa place de leader sur ses territoires historiques. Les efforts et investissements engagés lors des exercices précédents et poursuivis tout au long de l'année, ont permis de dégager une croissance des produits d'exploitation de près de 15% pour atteindre 40.218 K€. Cette croissance continue d'être portée par le développement des ventes en ligne qui représentent plus de 90% des transactions au 30 septembre 2012 (contre près de 85% au 30 septembre 2011). Elle résulte également de la prise de parts de marché significatives à l'échelle de la société sur de nouveaux marchés source en Europe, dont le marché allemand. De plus, les efforts pour continuellement améliorer la relation avec les partenaires loueurs ont été poursuivis : de nouveaux partenaires loueurs ont été connectés en direct au cours de l'exercice passé et la société continue de connecter, intégrer et améliorer ses échanges d'informations avec plus de loueurs pour une réactivité maximale. Ce mode relationnel, toujours plus fluide, permet à la société d'améliorer sa maîtrise des achats en arbitrant entre une position d'agrégation des volumes destinés à maximiser sa valeur ajoutée avec des partenaires choisis et une nécessaire distribution des volumes pour optimiser la disponibilité des véhicules loués, et ceci, y compris dans les périodes de très forts pics d'activité.

L'activité globale de la société a cependant été impactée par un calendrier électoral chargé au printemps 2012, ce qui a occasionné des modifications dans le rythme de réservations (effet « last minute » plus prononcé). De plus, l'exercice écoulé a confirmé les tensions économiques dans les territoires du Sud de L'Europe (Grèce, Italie et Espagne notamment). Mais, la capacité de réaction et le savoir-faire de la société lui ont permis, malgré ce contexte, d'améliorer significativement son résultat d'exploitation qui s'établit à 393 K€ au 30 septembre 2012 contre 12 K€ au 30 septembre 2011.

En outre, comme lors des exercices précédents, Auto Escape s'est attachée à supporter le développement de ses activités sur la zone Scandinave et à y mettre en place les structures requises pour une montée en charge pérenne. Ainsi, l'organisation des filiales Auto Escape Nordics AB (Suède) et Auto Escape Nordics AS (Norvège) a été adaptée pour leur permettre de poursuivre leur amélioration de rentabilité. On rappelle en effet que ces structures avaient dû faire face à des retards initiaux dans leurs lancements liés à d'importants développements technologiques.

Enfin, on rappelle que la société a fait l'objet d'une offre contractuelle volontaire d'achat amicale par Auto Escape Group lors du mois d'avril 2012, dont l'issue est précisée ci-dessus.

B. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice 2012/13, Auto Escape doit continuer à renforcer ses liens avec ses partenaires loueurs de voitures ainsi que la mise en place de fonctions de supports communes avec Car Del Mar et les filiales scandinaves. L'acquisition de Car Del Mar, ainsi que le développement des ventes sur la zone scandinave, contribuent pleinement au renforcement des partenariats loueurs, ces derniers trouvant là un canal de distribution à forte volumétrie.

La poursuite de l'intégration de Car Del Mar constituera une part importante du développement à l'international du nouvel ensemble. Toujours au chapitre du développement international, la société continuera d'adapter son organisation sur la zone scandinave pour y promouvoir au mieux ses activités et jouer à plein sur les effets de synergie mis en place à l'échelle du groupe Auto Escape.

Comme par le passé, Auto Escape avancera donc sur deux fronts :

- la consolidation de sa position de leader sur son territoire d'origine (France) et le renforcement de sa position sur ses autres marchés (Allemagne, Italie, Espagne, UK, notamment),
- la montée en puissance de ses activités internationales au travers de Car Del Mar et sur la zone scandinave.

Parallèlement, Auto Escape reste à l'écoute de nouvelles possibilités de croissance externe ; le contexte actuel peut, en effet, être de nature à présenter des opportunités.

C. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 septembre 2012, date de clôture du précédent exercice, compte tenu de l'organisation « groupe » déployée pour soutenir les activités d'Auto Escape SA et de ses filiales (Car Del Mar GmbH et les entités scandinaves), il a été décidé de procéder à la liquidation de la société Auto Escape Nordics AB. Cette dernière entité rendait des prestations de support qui seront désormais assurées par d'autres entités du Groupe. La mise en liquidation a été décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Auto Escape Nordics AB tenue le 11 octobre 2012.

D. Activité en matière de recherche et de développement

Depuis sa création, Auto Escape n'a cessé de développer son système d'information afin d'en améliorer les fonctionnalités et de maximiser sa productivité. Pour ce faire, la société engage chaque année des travaux de recherche et développement destinés à apporter à ses clients l'information la plus précise dans un environnement toujours plus ergonomique.

Au cours de l'exercice, de nouveaux développements dédiés à la vente et aux liens avec les partenaires loueurs ont été plus particulièrement réalisés de façon à augmenter l'automatisation des process de vente et de réservation et d'être également plus réactif dans un marché dont les prix évoluent de plus en plus rapidement.

Ainsi, les travaux engagés l'année dernière portant sur l'inter connectivité, tant avec d'éventuels partenaires B to B to C, qu'avec de nouveaux loueurs, se sont poursuivis. En outre, d'importants efforts de développement dans la connectivité entre Auto Escape et ses différentes filiales ont été entrepris.

D'un point de vue financier, l'investissement associé au cours de l'exercice 2011/12 a été valorisé à 592 K€ (immobilisations incorporelles).

E. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs (lequel n'intègre pas les factures non parvenues pour un montant de 13.095.196 euros au 30 septembre 2012 et de 10.235.664 euros au 30 septembre 2011) se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	- de 30 jours	entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir *	676 479	315 746	27 780	1 020 004
Dettes échues *	0	0	0	0
Montant total TTC	676 479	315 746	27 780	1 020 004

* au 30 septembre 2012

	- de 30 jours	entre 30 et 60 jours	+ de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir *	458.276 €	616.450 €	8.827 €	1.083.553 €
Dettes échues *	0 €	0 €	0 €	0 €
Montant total TTC	458.276 €	616.450€	8.827 €	1.083.553 €

* au 30 septembre 2011

II. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité et les résultats des filiales et sociétés contrôlées ont été les suivants :

* **Anyroadtour Ltd** (société à responsabilité limitée de droit anglais contrôlée à 100 %) :

Société de droit anglais, constituée sous la forme de « private limited company », au capital de 1.000 GBP, immatriculée au « Registrar of Companies for England and Wales » sous le numéro 6161304, ayant son siège social Wilberforce House, station road, London NW4 4QE, United Kingdom. Cette société est détenue à 100 % par la société Auto Escape.

Au 30 septembre 2012, cette société est sans activité.

* **Auto Escape Nordics AB** (société à responsabilité limitée de droit suédois contrôlée à 100 %) :

Société de droit suédois, constituée sous la forme de « Limited liability Company » au capital de 100.000 SEK, immatriculée au « Bolagsverket – Swedish Company Registration Office » sous le numéro 556783-3370, ayant son siège social sis à Nygränd 10 – 111 30 Stockholm (Suède). Cette société est détenue à 100 % par la société Auto Escape.

Au 30 septembre 2012, l'activité de cette société est la suivante :

La société clôture ses comptes au 30 septembre 2012 et a fait l'objet d'une production d'états financiers spécifiques, desquels ils devraient ressortir un résultat net en positif de l'ordre de 21 K€.

* **Auto Escape Nordics AS** (société à responsabilité limitée de droit norvégien contrôlée à 100 %) :

Société de droit norvégien, constituée sous la forme de « Limited Company » au capital de 100.000 NOK, immatriculée au « Bronnoysund Register Centre » sous le numéro 994 622 935, ayant son siège social sis à Nydalsveien 33 – Torgbygget – 0484 Oslo (Norvège). Cette société est détenue à 100 % par la société Auto Escape.

Au 30 septembre 2012, l'activité de cette société est la suivante :

La société clôture ses comptes au 30 septembre 2012 et a fait l'objet d'une production d'états financiers spécifiques, desquels ils devraient ressortir un résultat net négatif de l'ordre de -154 K€.

* **Car Del Mar GmbH** (société de droit allemand contrôlée à 100 %) :

Société de droit allemand, constituée sous la forme de société à responsabilité limitée « GmbH » au capital de 25.000 euros, immatriculée au registre des sociétés de Hambourg sous le numéro HRB 92750, ayant son siège social sis à Spaldingstr. 77, Hammerbrook, 20097 Hambourg (Allemagne). Cette société est détenue à 100 % par la société Auto Escape.

Au 30 septembre 2012, l'activité de cette société est la suivante :

La société clôture ses comptes au 30 septembre 2012 et a fait l'objet d'une production d'états financiers spécifiques, desquels il ressort un résultat net négatif de l'ordre de - 466 K€.

Cependant, on relève que le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de plus 33% et que le bilan au 30 septembre 2012 fait apparaître des évolutions intéressantes, comme une amélioration de la trésorerie nette de plus de 3,5 M€.

III. RESULTATS - AFFECTATION

A - Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012, le chiffre d'affaires s'est élevé à 40.217.682 euros contre 35.084.659 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1 037 798 euros contre 758.586 euros pour l'exercice 2011.

Le total des produits d'exploitation ressort donc à 41.255.480 euros contre 35.843.245 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 37.784.953 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 186.077 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1.496.376 euros et le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 698.753 euros, pour un effectif salarié moyen s'élevant à 48 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 429.640 euros contre 390.317 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres charges s'élève à 267.133 euros contre 167.453 euros pour l'exercice 2011.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 40.862.931 euros contre 35.830.773 euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2011. Le résultat d'exploitation ressort ainsi pour l'exercice à 392.549 euros, contre 12.472 euros lors de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de (218.008) euros, il s'établit à 174.542 euros contre 155.979 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (144.299) euros,
- de l'impôt sur les sociétés de 26.591 euros,

le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2012 se solde par un bénéfice net comptable de 3.652 euros, contre un bénéfice net comptable de 103.944 euros lors de l'exercice précédent.

B. Analyse de l'évolution des résultats et de la situation financière de la société

1. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Au cours de l'exercice 2011/12, la croissance s'est établie à près de 15% malgré un contexte difficile : la crise économique dans les pays du Sud de l'Europe et le calendrier électoral chargé lors du dernier printemps, pour le marché source France, ont affecté le comportement des consommateurs qui ont reporté leurs achats (phénomène de last minute prononcé).

En cela, les actions mises en place depuis maintenant plusieurs exercices et continuées lors de l'exercice passé ont porté leurs effets : grâce à ses qualités d'adaptation, la société a su réagir pour continuer à produire de la croissance dans un environnement morose grâce notamment au développement international, tourné vers des marchés qui restent dynamiques comme l'Allemagne ou les pays scandinaves.

La société a également continué à accroître la part de ses ventes en ligne qui représentent plus de 90% de ses transactions au 30 septembre 2012. Ainsi, en veillant à préserver sa place de leader sur le marché français, et en continuant son développement international, Auto Escape a réussi à augmenter ses ventes portant son chiffres d'affaires annuels à 40.218 K€ contre 35.085 K€ en 2010/11.

Les trois axes de développement poursuivis maintenant depuis plusieurs exercices par la société sont restés d'actualité tout au long de l'exercice et le resteront pour l'exercice à venir.

Pour rappel, il s'agit de :

1. Consolider le rôle de leader français de la société dans la location de véhicules de loisirs pour le particulier,
2. Poursuivre le développement international,
3. Optimiser le coût d'acquisition clients.

Le déploiement de ces axes de développement, dans le contexte tendu évoqué ci-dessus, ont nécessité des charges d'exploitation en hausse de 14%, comme le reflète le compte de résultats de la société. On constate notamment que les autres achats et charges externes, poste de dépenses le plus important constituant 92,5% des charges d'exploitation, augmente à ce même rythme de 14%. Les salaires et traitements ont également augmenté mais selon un rythme plus maîtrisé de 11,1%. Ainsi, l'amélioration de la maîtrise des dépenses conjuguée à la croissance générée tout au long de l'exercice, ont permis à la société de dégager un résultat d'exploitation très sensiblement meilleur que lors de l'exercice précédent, malgré l'intensité concurrentielle, la pression exercée sur nos marges par nos fournisseurs, et l'environnement économique tendu : 393 K€ contre 12 K€ au 30 septembre 2011.

Au niveau du résultat financier, celui-ci s'inscrit en perte de (218) K€, principalement affecté par l'érosion du cours de l'euro face aux principales devises étrangères avec lesquelles la société est amenée à négocier. Ce phénomène génère ainsi une perte de change de 190 K€.

Enfin, le résultat exceptionnel s'inscrit en perte de (144) K€. Il est impacté, d'une part, par l'amortissement des frais d'acquisition des titres de participation de la société Car Del Mar acquis en septembre 2011 et, d'autre part, par des coûts liés à l'offre volontaire de rachat dont la société a fait l'objet au Printemps dernier.

En définitif, le résultat net s'élève à 4 K€ au 30 septembre 2012.

2. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risques liés à l'exécution et à la poursuite des partenariats avec les loueurs de véhicules

Auto Escape fonctionne comme une centrale de location, mais n'est propriétaire d'aucune flotte de véhicules en propre. La qualité de l'exécution et le renouvellement dans le temps des partenariats avec les loueurs de véhicules s'avèrent donc essentiels pour le bon fonctionnement et le développement actuel et futur de l'activité de la société. A défaut, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la société, sa notoriété, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Auto Escape estime à ce jour que ce risque est limité compte tenu de la relation de confiance et de qualité établie depuis plus de dix ans avec ses partenaires loueurs. En outre, le volume de locations drainé aujourd'hui par Auto Escape en fait un apporteur d'affaires non négligeable pour les loueurs dont l'intérêt à voir cette relation se pérenniser est fort (limitation des coûts d'acquisition clients et optimisation de leur flotte).

Les contrats sont signés pour une durée d'un an. Les périodes annuelles de référence sont l'année civile mais également dans certains cas, du 1^{er} avril au 31 mars.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2012, le premier, les cinq premiers et les dix premiers fournisseurs ont représenté 5,3 %, 21,7 % et 37,9 % des achats externes contre respectivement 6,4 %, 25,9 % et 40,1 % au 30 septembre 2011.

Auto Escape collabore avec la plupart des acteurs de référence sur le marché et n'est donc pas dépendant d'un loueur en particulier. La société estime par ailleurs que si, à l'avenir, un partenariat venait à être résilié, la pérennité de la société ne serait pas remise en cause compte tenu des nombreuses alternatives possibles (plus de 200 partenariats à ce jour).

Risque lié à la saisonnalité

Le domaine d'activité sur lequel intervient Auto Escape se caractérise par une saisonnalité structurelle très marquée durant la période courant d'avril à septembre où, en moyenne, près de 70 % du chiffre d'affaires annuel est réalisé. Sur un aspect comptable, cela se traduit par un second semestre structurellement plus significatif que le premier en terme de volumes d'activité et donc de chiffre d'affaires. Sur un plan organisationnel, cette saisonnalité se traduit par l'appel au temps de travail annualisé et le recours à des plateformes d'appels expertes dans le domaine de la vente par téléphone de location de voitures. La société a bénéficié de deux partenaires de ce type au cours de l'exercice passé, à même d'absorber les pics d'activité liés à la saisonnalité.

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Auto Escape intervient sur un secteur d'activité où existe une concurrence variée. Une concurrence directe de la part d'autres courtiers, mais aussi indirecte de la part des loueurs eux-mêmes, pour lesquels Internet devient un axe majeur de leur stratégie.

Auto Escape estime toutefois que son offre comporte de nombreux facteurs de différenciation qui devraient, à moyen terme, lui permettre de renforcer son rôle d'acteur de référence du courtage en location de voitures de loisirs.

Il ne peut être exclu que certains des concurrents engagent des politiques commerciales agressives ainsi que des campagnes marketing à très grande échelle pouvant se traduire par une baisse de part de marché d'Auto Escape. Ainsi, Auto Escape pourrait être contrainte à engager à son tour de telles politiques qui pourraient affecter de manière négative son activité et le niveau de ses marges.

3. Instruments financiers et politique de gestion des risques financiers

Dépôt de garantie Agence de Voyage

La société Auto Escape ayant déposé, en application des dispositions du Code du tourisme, une demande de licence (Agence de Voyage), et a sollicité de la Banque Populaire Loire et Lyonnais la garantie financière prévue par la réglementation applicable.

La Banque Populaire Loire et Lyonnais s'est ainsi portée caution à concurrence de 198 178 euros du remboursement en principal des fonds reçus par la société au titre des engagements qu'elle a contractés à l'égard de sa clientèle pour les prestations en cours ou à servir et du paiement éventuel par priorité des fonds nécessaires pour couvrir les frais inhérents à une opération de rapatriement.

En garantie de tout décaissement susceptible d'être effectué par la Banque Populaire Loire et Lyonnais en vertu de la garantie donnée, il est conféré à ladite banque par la société la garantie suivante : nantissement d'un compte à terme à hauteur de 99 092 euros.

C. Proposition d'affectation du résultat

1. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 3.651,69 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- au compte « Réserve légale », la somme de183,00 euros, lequel serait ainsi porté de 104.455,00 euros à 104.638,00 euros,
- le solde, soit la somme de3.468,69 euros, étant affecté au poste « Autres réserves », lequel serait ainsi porté de 1.563.608,36 euros à 1.567.077,05 euros,

Total égal au bénéfice net comptable de l'exercice3.651,69 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 7.133.617 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende global brut	Dividende brut par action
30 septembre 2011	Néant	Néant
30 septembre 2010	Néant	Néant
30 septembre 2009	4.687.052,39 euros (1)	0,89 euro

(1) Distribution sous forme d'un dividende exceptionnel (Assemblée Générale Mixte du 02 février 2009)

D. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 14.418 euros, et qui ont donné lieu à une imposition théorique au taux de droit commun.

E. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices clos par la société.

IV. ACTIONNARIAT

A. Principaux actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et d'après la meilleure connaissance qu'en a la société, vous trouverez ci-dessous l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtième, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtième du capital ou des droits de vote aux assemblées générales, au 30 septembre 2012 :

	Nombre d'actions	% du capital
Auto Escape Group	4.728.474	89,12
Autres	577.377	10,88
<i>Total</i>	<i>5.305.851</i>	<i>100,00</i>

B. Opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous informons ci-dessous des opérations visées à l'article L. 621-18-2 qui ont été réalisées au cours de l'exercice écoulé, par les personnes visées audit article.

Ces opérations, recensées dans le tableau ci-dessous, ont été réalisées par Auto Escape Group, personne morale liée à Bruno Couly (Président Directeur Général et membre du Conseil d'Administration d'Auto Escape), par l'intermédiaire de sa holding patrimoniale BC Développement, Jean-Christophe Brun (Directeur Financier du groupe et Censeur d'Auto Escape), Eric Bismuth, Alexandre Bonnetuelle et Daniel Elalouf, membres du Conseil d'Administration d'Auto Escape.

Date de l'opération	Lieu de l'opération	Montant unitaire (en €)	Montant total (en €)
11 octobre 2011	Nyse Alternext	1,81	112,22
12 octobre 2011	Nyse Alternext	2,00	1.000,00
17 octobre 2011	Nyse Alternext	2,15	629,95
18 octobre 2011	Nyse Alternext	1,81	12,67
19 octobre 2011	Nyse Alternext	1,81	181,00
27 octobre 2011	Nyse Alternext	2,14	214,00
04 novembre 2011	Nyse Alternext	2,13	319,50
07 novembre 2011	Nyse Alternext	2,15	5.983,45
09 novembre 2011	Nyse Alternext	2,15	208,55
11 mai 2012	Nyse Alternext	2,80	366.170,00
02 août 2012	Nyse Alternext	2,54	3.048
07 septembre 2012	Nyse Alternext	2,80	2.492,00

C. Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 30 septembre 2012.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel, selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce, s'élevait, au 30 septembre 2012, à 0%.

D. Attribution d'actions gratuites

Comme indiqué plus haut, votre Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, vous présentera son rapport spécial sur les opérations d'attribution d'actions gratuites réalisées au cours de l'exercice écoulé.

V. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons que plusieurs conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

VI. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

A. Choix du mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, nous vous rappelons que le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 décembre 2006, a décidé que la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration.

B. Liste des mandats

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés, durant l'exercice et dans toute société, par chacun des mandataires sociaux de la société.

C. Etat des mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

D. Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons, en annexe au présent rapport, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de l'une de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

E. Jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration

Vous voudrez bien statuer sur le montant global des jetons de présence que nous vous proposons d'allouer au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, et que nous vous proposons de fixer à la somme de douze mille (12.000,00) euros.

*

Votre Conseil vous invite, après la lecture de son rapport complémentaire et des rapports présentés par vos Commissaires aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Paris,

Le 18 décembre 2012.

Le Conseil d'administration

Annexe au Rapport de gestion : Tableau des résultats financiers

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
Capital social	5 213 851	5 263 851	5 266 351	5 296 351	5 305 851
Nombre d'actions ordinaires	5 213 851	5 263 851	5 266 351	5 296 351	5 305 851
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
* par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
* par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Chiffres d'affaires hors taxes	26 571 076	27 633 461	29 927 736	35 084 659	40 217 682
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amort. et prov.	1 233 033	605 203	1 300 140	-325 477	521 185
Impôt sur les bénéfices	145 323	64 473	118 249	19 311	26 591
Participations des salariés	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participations et dotations aux amort. et prov.	503 869	19 259	410 224	103 944	3 652
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Par action résultat après impôts avant dotations aux amort. et prov.	0,21	0,10	0,22	-0,07	0,09
Par actions résultat après impôts et dotations aux amort. et prov.	0,10	0,00	0,08	0,02	0,00
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effectif moyen des salariés de l'exercice	48	49	43	40	48
Montant de la masse salariale	1 474 122	1 560 805	1 448 696	1 346 494	1 496 376
Cotisations sociales et avantages sociaux	561 127	639 423	619 456	616 900	698 753

Annexe au Rapport de gestion : Liste des mandats

AUTO ESCAPE

Société Anonyme au capital de 5.305.851,00 euros

Siège social : 137 Rue Jacquard

84120 Pertuis

481 074 441 RCS Avignon

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MARS 2013

Liste des mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés par les mandataires sociaux

(Article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Nom	Société	Forme	Mandat ou fonction
Bruno Couly	Auto Escape Auto Escape Group Auto Escape Limited Car Del Mar BC Développement Cotwin Fontfiguière Immobilier Immovars Auto Escape Nordics AB Auto Escape Nordics AS	SA SAS Private Limited Company GmbH SARL SARL SCI SCI SARL de droit suédois SARL de droit norvégien	Président Directeur Général et Administrateur Président Director Managing Director Gérant Gérant Gérant Gérant Président du Conseil d'Administration Président du Conseil d'Administration
Carsten Greiner	Auto Escape Car Del Mar Huurautos Ltd Rent-a-Car International Ltd	SA GmbH Private Limited Company Private Limited Company	Administrateur Managing Director Managing Director Managing Director

Nom	Société	Forme	Mandat ou fonction
Daniel Elalouf	Auto Escape Auto Escape Group Montefiore Investment Moses Investment Asmodée Group Groupe Avenir Santé Homair Vacances Iliade	SA SAS SAS SAS SAS SAS SA SAS	Administrateur Membre du Comité Stratégique Directeur Général Président Vice-Président et membre du Comité de Surveillance Président et membre du Comité Stratégique Membre du Conseil de Surveillance Directeur Général & Membre du Comité Stratégique
Eric Bismuth	Auto Escape Auto Escape Group Montefiore Investment Build (Groupe B&B) Solorema Europ Assistance (Generali) Beauvau Gestion Asmodée Group Home & Furniture Build Holding Build Top Hotel Iliade Homair Vacances Demos	SA SAS SAS SAS SAS SA SAS SAS SAS SARL de droit luxembourgeois SARL de droit luxembourgeois SAS SA SA	Administrateur Président et membre du Comité Stratégique Président Membre du Conseil de Surveillance Président Administrateur Président et membre du Comité de Surveillance Président et membre du Comité de Surveillance Président et membre du Comité Stratégique Administrateur Administrateur Président Vice-Président du Conseil de Surveillance Administrateur

Nom	Société	Forme	Mandat ou fonction
Alexandre Bonnecuelle	Auto Escape Auto Escape Group Beauvau Gestion Build Holding 2 Demos Uriel	SA SAS SAS SARL de droit luxembourgeois SA SAS	Administrateur Membre du Comité Stratégique Membre du Comité Stratégique Administrateur Administrateur Président

Annexe au Rapport gestion : Tableau des délégations

AUTO ESCAPE

Société Anonyme au capital de 5.305.851,00 euros

Siège social : 137 Rue Jacquard

84120 Pertuis

481 074 441 RCS Avignon

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MARS 2013

**Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées
par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital**

(Article L. 225-100 du Code de commerce)

Les délégations présentées dans le tableau ci-dessous ont été consenties au Conseil d'Administration aux termes des Assemblées Générales Mixtes en date des 02 février 2010, 09 mars 2011 et 21 mars 2012. Aucune autre délégation n'a, depuis lors, été décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société.

Nature de la délégation	Durée de Validité	Plafond (Valeur nominale maximale)	Utilisation au cours de l'exercice écoulé	Montant résiduel
1) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter du 09 mars 2011	2.000.000 €	Cette délégation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé	2.000.000 €

Nature de la délégation	Durée de Validité	Plafond (Valeur nominale maximale)	Utilisation au cours de l'exercice écoulé	Montant résiduel
2) Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la société, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	26 mois à compter du 21 mars 2012	2.000.000 €	Cette délégation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé	2.000.000 €
3) Autorisation conférée au Conseil d'Administration, à l'effet de décider des modalités définitives d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant maximum de 0,50 % du capital social, par la création d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés ayant la qualité d'adhérent au plan d'épargne d'entreprise (PEE).	26 mois à compter du 21 mars 2012	0,50 % du capital	Cette délégation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice écoulé	0,50 % du capital

Nature de la délégation	Durée de Validité	Plafond (Valeur nominale maximale)	Utilisation au cours de l'exercice écoulé	Montant résiduel
4) Autorisation conférée au Conseil d'Administration, à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, aux conditions et au profit des bénéficiaires appartenant aux catégories qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société et/ou des éventuelles sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II dudit Code, à une ou plusieurs attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, dans la limite de 4,00 % du capital de la société au jour de la délégation, sous réserve d'éventuels ajustements aux fins de maintenir les droits des attributaires, mais sans pouvoir dépasser la limite globale de 10 % du capital de la société au jour de la délégation.	38 mois à compter du 02 février 2010	4 % du capital	Le Conseil d'Administration du 04 juillet 2012 a attribué un train de 25.000 actions gratuites au profit d'un membre du personnel salarié. L'attribution définitive de ces actions n'aura lieu qu'à l'expiration d'un délai de 2 ans à compter de la décision d'attribution. Le Conseil d'Administration du 12 juillet 2012 a augmenté le capital d'un montant de deux mille (2.000,00) euros, par la création et l'émission, au prix unitaire global de deux euros et vingt centimes (2,20 euros), de deux mille (2.000) actions ordinaires nouvelles d'un (1,00) euro de nominal chacune, soit avec une prime d'émission d'un euro et vingt centimes (1,20 euro) par action, libérées intégralement par incorporation de réserves. Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 25 juin 2010, ces actions nouvelles ont été attribuées gratuitement à Monsieur Jean-Marc Favand.	

2.2. Comptes annuels exercice clos au 30 septembre 2012

Bilan au 30 septembre 2012 (en milliers d'euros)

En K€	30/09/2012 (12 mois)			30/09/2011 (12 mois)
	Brut	Amort. Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	8 774	1 575	7 200	6 941
Immobilisations corporelles	1 255	875	380	375
Immobilisations financières	3 030		3 030	3 190
Total de l'Actif Immobilisé	13 060	2 450	10 610	10 505
ACTIF CIRCULANT				
Avances et Acomptes versés	113		113	109
Créances clients	1 186		1 186	1 909
Autres créances	2 681		2 681	3 258
Valeurs mobilières de placement	1 000		1 000	2 000
Disponibilités	9 017		9 017	4 155
Charges constatées d'avance	1 660		1 660	1 533
Total de l'Actif Circulant	15 658	0	15 658	12 964
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Ecart de conversion				
TOTAL DE L'ACTIF	28 718	2 450	26 268	23 469

	30/09/2012 (12 mois)	30/09/2011 (12 mois)
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 306	5 296
Primes d'Emission, Prime de fusion	91	81
Réserves légales	105	99
Autres réserves	1 564	1 485
Report A Nouveau		
Résultat	4	104
Provisions réglementées	65	4
Total des Capitaux Propres	7 134	7 069
Provisions		
Total des Provisions pour Risques & Charges	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires		
Autres emprunts et dettes financières	2 419	2 782
Dettes fournisseurs	14 116	11 319
Dettes fiscales et sociales	542	463
Autres dettes	152	105
Produits constatés d'avance	1 882	1 731
Total du Passif Exigible	19 111	16 400
Ecart de conversion passif	23	
TOTAL DU PASSIF	26 268	23 469

Compte de résultat au 30 septembre 2012 (en milliers d'euros)

En K€	30/09/2012 mois)	(12 30/09/2011 mois)	(12
Produits d'exploitation	41 255		35 843
Chiffre d'affaires	40 218		35 085
Autres produits d'exploitation	1 038		759
Charges d'exploitation	40 863		35 831
Autres achats et charges externes	37 785		33 138
Impôts, taxes et versements assimilés	186		172
Salaires et traitements	1 496		1 346
Charges sociales	699		617
Dotations aux amortissements	430		390
Dotations aux provisions			
Autres charges d'exploitation	267		167
RESULTAT D'EXPLOITATION	393		12
Produits sur opérations en commun			
Charges sur opérations en commun			
Produits financiers	229		264
Charges financières	447		120
RESULTAT FINANCIER	-218		144
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	175		156
Produits exceptionnels	2		848
Charges exceptionnelles	146		881
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-144		-33
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	27		19
RESULTAT NET	4		104
Total des produits	41 486		36 955
Total des charges	41 483		36 851

Tableau des flux de trésorerie au 30 septembre 2012 (en milliers d'euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE			
En K€	30/09/2012	30/09/2011	
	12 mois	12 mois	
Flux d'exploitation			
Résultat net	4	104	
Eléments non constitutifs de flux liés aux opérations d'exploitation :			
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	430	390	
- Variation des provisions	61	-831	
- Pertes / (profits) sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Marge d'Autofinancement	495	-336	
Variation des actifs/passifs relatifs aux clients	769	-713	
Variation des actifs/passifs relatifs aux fournisseurs	2 817	2 692	
Variation des stocks			
Variation des autres actifs/passifs d'exploitation	680	-134	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	4 761	1 508	
Flux d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-552	-386	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-142	-107	
Acquisitions d'immobilisations financières	160	-2 958	
Produit des cessions d'immobilisations			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-535	-3 451	
Flux de financement			
Dividendes versés aux actionnaires			
Augmentation de capital et prime d'émission			
Frais d'introduction en bourse			
Remboursement des emprunts	-400		
Augmentation des emprunts	54	2 750	
Variation des autres dettes financières	-5	11	
Avances reçues versé des tiers			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-351	2 761	
Variation de trésorerie	3 875	818	
Trésorerie en début d'exercice	6 141	5 324	
Trésorerie en fin d'exercice	10 016	6 141	

Annexe aux états financiers 30 septembre 2012

REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2012. Pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012, le résultat net de la société s'élève à 3 652 euros.

Les états financiers relatifs à la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 ont été établis en Euros dans le respect des dispositions du PCG 2005 (règlements n°99-03, n°2002-10, n°2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable). Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les comptes ont été établis selon les mêmes règles que ceux de l'exercice précédent.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice comptable s'achevant au 30 septembre 2012 a été marqué par de nombreux événements. Tout d'abord, il faut rappeler qu'Auto Escape a fait l'acquisition de la société CAR DEL MAR GmbH le 13 septembre 2011. Ce faisant, Auto Escape est aujourd'hui leader dans le courtage en location de voitures en Europe continentale. Cette acquisition ainsi que le recrutement d'une nouvelle Direction Générale ont influé positivement sur l'organisation de la Société. En outre, l'année 2012 a aussi été marquée par un environnement économique fragile, en particulier pour les acteurs du Tourisme : les élections ainsi que la sérieuse crise économique traversée par plusieurs états européens ont eu une incidence sur le comportement des consommateurs auquel il a fallu qu'Auto Escape s'adapte. Au final, l'exercice s'achève sur une note positive avec une croissance qui reste soutenue, un résultat d'exploitation en très forte hausse et une rentabilité préservée malgré une évolution défavorable des taux de change.

La lecture du compte de résultat met en évidence une hausse de 15,1% des produits d'exploitation, le chiffre d'affaires progressant, pour sa part, de 14,6% pour dépasser le cap symbolique des 40 millions d'Euros. Cette augmentation est le résultat de l'augmentation des ventes sur Internet (90% des transactions au 30 Septembre 2012, soit 5 points de plus qu'au 30 septembre 2011) ainsi que le développement des ventes à l'international de la Société. Le marché Allemand, ouvert au printemps 2011, reste très dynamique et bénéficie, de plus, d'un effet d'année pleine en 2011/12.

Dans le contexte économique difficile évoqué précédemment, la société a réussi à contenir l'évolution de ses charges d'exploitation (+14%), permettant ainsi de dégager un résultat d'exploitation de 393 K€, en très forte hausse par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, le résultat financier a été fortement impacté par l'évolution défavorable de l'Euro contre les Dollars américain et canadien. Le résultat de change est négatif de 192 K€ et explique à lui seul près de 90% de la perte financière de l'exercice.

Par ailleurs, le résultat exceptionnel est impacté par des dotations aux amortissements dérogatoires relatives à l'acquisition de la Société CAR DEL MAR et par des charges d'opérations sur capital. Sur ce dernier sujet, on rappelle que les titres de la société ont fait l'objet d'une offre volontaire de rachat par la société Auto Escape Group le 11 mai 2012.

Au global, le résultat net s'élève à 4 K€, en baisse par rapport au 30 septembre 2011 (104 K€).

Enfin, pour rappel, les présents comptes AUTO ESCAPE SA font l'objet d'une consolidation par la société AUTO ESCAPE GROUP SAS au capital social de 6 709 882 € dont le siège social est sis au 137, rue Jacquard - 84120 PERTUIS et qui détient 89,12 % du capital social.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles inscrites à l'actif sont principalement composées de logiciels, marques, noms de domaine, fonds de commerce et des frais d'augmentation de capital.

- Logiciels

Il s'agit de logiciels acquis ou développés en interne, enregistrés à leur date d'entrée dans le patrimoine, à leur coût d'acquisition. Le logiciel d'exploitation a fait l'objet d'un apport en industrie en date du 12 décembre 2004 pour un montant de 700 Keuros. Ce logiciel est amorti sur une durée de 10 ans, correspondant à la durée de vie du système tel que développé à l'origine. Les développements complémentaires acquis ou effectués en interne font l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

- Marques et noms de domaines

Il s'agit de frais d'achat de marques et de noms de domaines qui ne font pas l'objet d'amortissement.

- Fonds de commerce

La fusion par absorption de la société Escape Voyages par la société Escape Voyages Holding (devenue Auto Escape), avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2005, adonné lieu à la constatation d'un mali technique de fusion résultant de la différence entre la valeur nette comptable des titres Escape Voyages au bilan de Escape Voyages Holding et de la quote-part d'actif net apportée à Escape Voyages Holding.

Conformément à l'avis 2004-01 du CNC, le mali de fusion a été porté au compte « fonds de commerce ».

Après analyse, la Société a considéré que l'intégralité du mali est inhérent à des éléments incorporels constitutifs du fonds de commerce, tels que la marque, les noms de domaines ou encore la clientèle, non comptabilisés chez la société absorbée, ceux-ci ayant été créés et non acquis. Considérant que ces éléments formaient un tout indissociable, il n'a pas été procédé à une affectation analytique par poste mais l'intégralité du montant a été affectée au poste « fonds de commerce ».

En effet, la société avait pour activité, unique lors de la fusion, la location de véhicules de tourisme à des particuliers en France, sous la marque AUTO ESCAPE.

La valeur de ce fonds de commerce à la date de la fusion est la suivante :

Identification du bien	Valeur comptable	Valeur réelle	Plus value latente	Affectation du mali au prorata des plus values
Fonds de commerce	0 <i>Actif non valorisé dans l'absorbée</i>	13 684	13 684	5 761
TOTAL	0	13 684	13 684	5 761

Si la société détecte un indice de perte de valeur pouvant remettre en cause la valeur du fonds de commerce, la société procède à un test de dépréciation. Ce test de dépréciation doit permettre une évaluation de la valeur d'usage reflétant les avantages économiques futurs attendus, valeur déterminée en fonction des flux nets de trésorerie attendus. Si cette évaluation fait apparaître une valeur inférieure à celle comptabilisée, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Dans la mesure où la société développe une clientèle sur plusieurs pays européens, une clientèle B2B de professionnels (agences de voyages, tours operators), et complète son portefeuille de produits complémentaires, les tests de dépréciation du mali technique s'effectuent sur la base des cash flows générés par l'activité de location de véhicules de tourisme à des particuliers en France, sous la marque AUTO ESCAPE.

Au 30 septembre 2012, les tests de dépréciations effectués dans les conditions décrites ci-dessus n'ont montré aucune perte de valeur.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition, hors frais financiers. Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

	<u>Durée</u>	
Agencements, installations et construction légère	8 à 10 ans	(linéaire)
Matériels de transport	5 ans	(linéaire)
Matériel informatique	3 ans	(linéaire)
Mobilier	8 à 10 ans	(linéaire)

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée, le cas échéant, des plus ou moins-values latentes pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les prévisions de trésorerie ou les multiples comparables.

STOCKS

A ce jour, la société n'a pas de stocks.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont valorisées pour leur valeur nominale. Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont provisionnées en fonction des risques évalués.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Compte tenu des conditions de vente, la date servant de référence pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et pour l'application du principe de séparation des exercices est celle du « pick-up », à savoir la date à laquelle le client récupère le véhicule loué.

Ainsi, à la clôture, le montant des produits constatés d'avance s'élève à 1 882 K€, ce montant représentant les encaissements clients dont la date de pick-up est postérieure au 30 septembre 2012.

OPERATION EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises sont converties en euros au taux de change à la date de clôture des comptes. Les différences résultant de l'actualisation des dettes et des créances au cours de la clôture sont comptabilisées au bilan aux postes de conversion actif et passif. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir les risques et charges nettement précisées quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les VMP sont valorisées pour leur valeur de souscription. Une provision est constatée si nécessaire pour réajuster le prix d'acquisition à la valeur au 30 septembre (base cours de bourse au 30 septembre).

CHARGES A REPARTIR

Néant.

INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Compte tenu notamment de l'âge moyen de l'effectif, le montant des indemnités de départ en retraite n'est pas significatif puisqu'il s'élève à moins de 9 K€. Ce montant ne fait pas l'objet de dotations aux provisions dans les comptes sociaux.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU BILAN (ELEMENTS EN K€ SAUF INDICATION CONTRAIRE)

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Frais d'augmentation de KI & Etab.	64	64		
Concessions, brevets, licences	2 361	1 511	850	1 033
Fonds de commerce	5 761		5 761	5 761
Immobilisations en cours	589		589	146
TOTAL	8 774	1 575	7 200	6 941

VB	OUVERTURE	FUSION	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI	64					64
Frais de recherche						0
Concessions, brevets, ...	2 251		110			2 361
Droit au bail						0
Fonds commerciaux	5 761					5 761
Autres immo. incorporelles	146		482	40		589
Avances et acomptes						
TOTAL IMMO. INCORP.	8 222	0	592	40	0	8 774

AMORTISSEMENTS	OUVERTURE	FUSION	DOTATIONS	REPRISES	CLOTURE
Frais d'augmentation de KI	64				64
Frais de recherche					0
Concessions, brevets, ...	1 218		293		1 511
Droit au bail					0
Fonds commerciaux					0
Autres immo. incorporelles					0
Avances et acomptes					
TOTAL IMMO. INCORP.	1 282	0	293	0	1 575

Les autres immobilisations incorporelles en cours sont relatives à de la production immobilisée concernant les développements en cours sur des modules indépendants et complémentaires du progiciel interne de gestion (front, middle et back office). Elles intègrent notamment un projet en cours visant à migrer les outils de back office financier et comptables de l'ensemble des sociétés du groupe vers un environnement uniforme et standardisé.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante :

	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations tech, mat et outillages ind.	5	3	1	2
Autres immobilisations corporelles	1 251	872	379	373
Immobilisations corporelles en cours			0	
Avances et acomptes s/ immo corp.			0	
TOTAL	1 255	875	380	375

VB	OUVERTURE	FUSION	AUGMENTION	DIMINUTIONS	TRANSF	CLÔTURE
Terrains						0
Constructions						0
Installations techniques	5					5
Autres immo. corporelles	1 108		142			1 251
Immobilisations en cours						0
Avances et acomptes						0
TOTAL IMMO. CORP.	1 113	0	142	0	0	1 255

AMORTISSEMENTS	OUVERTURE	FUSION	DOTATIONS	REPRISES	CLÔTURE
Terrains					0
Constructions					0
Installations techniques	3		1		3
Autres immo. corporelles	736		136		872
TOT. AMORT. IMMO. CORP.	739	0	137	0	875

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeurs Brutes	Amortissements & Provisions	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Titres de participations	2 677		2 677	2 677
Frais Acquisition Participations	307		307	307
Créances sur participation			0	160
Autres immobilisations financières	47		47	47
TOTAL	3 030	0	3 030	3 190

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	OUVERTURE	FUSION	AUGM.	DIM.	CLÔTURE
					0
Participations	2 677				2 677
Frais Acquisition Part.	307				307
Créances / participations	160			160	0
Cautions	47				47
					0
TOT.IMMO. FI.	3 190	0	0	160	3 030

PROVISION	OUVERTURE	FUSION	AUGM.	DIM.	CLÔTURE
Participations	0				0
Créances / participations	0				0
Créances / participations	0				0
Cautions	0				0
TOT.IMMO. FI.	0	0	0	0	0

CREANCES CLIENTS & AUTRES CREANCES

	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes N-1
Avance et Acompte	113		113	109
Clients	1 186		1 186	1 909
Sous total	1 299		1 299	2 018
Créances sociales			0	0
Créances fiscales			0	193
Débiteurs divers	2 681		2 681	3 064
Charges constatées d'avance	1 660		1 660	1 533
Sous total	4 341		4 341	4 791
TOTAL CREANCES	5 641		5 641	6 809

Les charges constatées d'avance sont essentiellement composées des achats correspondant aux locations de véhicules dont la date de pick-up est postérieure à la date d'arrêté et faisant l'objet d'un produit constaté d'avance.

	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total
Avances et Acomptes	113		113
Clients	1 186		1 186
Créances sociales			0
Créances fiscales			0
Débiteurs divers	2 681		2 681
Charges constatées avance	1 660		1 660
TOTAL CREANCES	5 641	0	5 641

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 856Keuros. Ils sont constitués de remises à recevoir concernant l'activité d'exploitation pour un montant global de 1 827 Keuros, composé pour plus d'un tiers de créances fiscales et pour le solde de créances relatives aux opérations. Le reliquat correspond à des facturations à établir pour un montant de 29Keuros.

Les créances fiscales citées ci-dessus s'élèvent à 777K€ envers l'administration Italienne. Ces créances d'exploitation sont nées sur les exercices clos au 30 septembre 2009 et au 30 septembre 2010. L'instruction du dossier se poursuit, l'administration italienne ayant sollicité des compléments d'information. Au regard de créances similaires déjà recouvrées en Italie, le management, assisté de ses conseils, estime que le recouvrement de ces créances n'est pas remis en cause.

Par ailleurs la société a recouvré les créances envers l'administration espagnole à hauteur de 105K€. La part contestée par les administrations portugaises et espagnoles s'établit à 36 K€ et a fait l'objet d'un passage en perte d'exploitation sur l'exercice clos au 30 septembre 2012.

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

7/ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

AUTO ESCAPE SA

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T 0	(TA)	(TB)	(TC) 0
Provisions pour investissements	3U 0	(TD)	(TE)	(TF) 0
Provisions pour hausse des prix	3V 0	PB	(TH)	(TI) 0
Provisions pour fluctuations des cours	3W 0	PF	(TK)	(TL) 0
Amortissements dérogatoires	3X 0	(PN)	(TN)	(TO) 0
Provisions fiscales pour implantation dans la CEE	0Q 0	PB	HS	HT 0
Autres provisions fiscales pour implantations à l'étranger	0I 0	PF	HV	HW 0
Autres provisions réglementées	3Y 4	(TP)	(TQ)	(TR) 65
TOTAL I	3Z 4	TS 61	TT 0	TU 65
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	4A 0	4B	4C	4D 0
Provisions pour garanties données aux clients	4E 0	4F	4G	4H 0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4I 0	4K	4L	4M 0
Provisions pour amendes et pénalités	4N 0	4P	4R	4S 0
Provisions pour pertes de change	4T 0	4U	4V	4W 0
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X 0	4Y	4Z	5A 0
Provisions pour impôts	5B 0	5C	5D	5E 0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F 0	5H	5J	5K 0
Provisions pour grosses réparations	5L 0	5M	5N	5P 0
Provisions pour charges fiscales et sociales à payer	5 0	5S	5T	5U 0
Autres provisions pour risque et charges	5V 0	5W	5X	5Y 0
TOTAL II	5Z 0	TV 0	TW 0	TX 0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations : - incorporelles	6A 0	6B	6C	6D 0
- corporelles	6E 0	6F	6G	6H 0
- titres mis en équivalence	02 0	03	04	05 0
- autres immobilisations financières	06 0	07	08	09 0
Sur stocks et en cours	6N 0	6P	6R	6S 0
Sur comptes clients	6T 0	6U	6V	6W 0
Autres provisions pour dépréciations	6X 0	6Y	6Z	7A 0
TOTAL III	7B 0	TY 0	TZ 0	UA 0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	7C 4	UB 61	UC 0	UD 65
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	
	- financières	UG	UH	
	- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5 du CGI

10

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT & COMPTES A TERME

Ce poste se compose d'un compte à terme pour un montant de 1 000Keuros (domicilié à la Société Générale).

VMP AU 30 SEPTEMBRE 2011	2 000
Acquisition de l'exercice	1 000
Cession de l'exercice	2 000
VMP AU 30 SEPTEMBRE 2010	1 000

ECARTS DE CONVERSION

Les écarts de conversion se décomposent de la façon suivante :

En K€	Actif	Passif	Provision pour perte de change
Sur Créances			
Sur Dettes financières			
Sur Dettes d'exploitation		23	
TOTAL	0	23	0

CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'établit à 5 303 851euros. Il est divisé en 5 305 851 actions de un euro chacune. Le résultat par actions s'élève à 0,001 euros. Les mouvements du capital peuvent être résumés de la façon suivante :

En Euros	Nbre actions	Val unitaire	Capital
<i>Capital au 30 septembre 2011</i>	5 296 351	1,00	5 296 351
<i>Attribution Actions Gratuites par incorporation des réserves</i>	9 500	1,00	9 500
Capital au 30 septembre 2011	5 305 851	1,00	5 305 851

ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Pour rappel, le Conseil d'Administration du 8 mars 2007 avait décidé un premier plan d'attribution gratuite d'actions dont les principales caractéristiques et conditions étaient les suivantes :

- les actions gratuites seront réservées aux mandataires sociaux et, parmi les membres du personnel salarié, à la catégorie des cadres ;

- l'attributaire des actions gratuites n'en sera définitivement propriétaire qu'à l'issue d'une période dite « d'acquisition » d'une durée de deux (2) ans courant à compter du 8 mars 2007, soit le 8 mars 2009, et sous réserve, qu'à cette date, le bénéficiaire soit toujours salarié ou mandataire social de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;

- les droits résultant de l'attribution gratuite d'actions seront incessibles jusqu'au terme de la période d'acquisition ; toutefois, en cas de décès du bénéficiaire et conformément à la loi, ses héritiers pourront demander l'attribution des actions dans un délai de six (6) mois à compter du décès et les actions correspondantes seraient librement cessibles ;

- la période de conservation sera fixée à deux (2) ans à compter de l'expiration de la période d'acquisition, soit jusqu'au 08 mars 2011 ; pour assurer le respect de cette condition, les actions attribuées devront obligatoirement être inscrites en compte nominatif, avec mention de cette indisponibilité.

Les bénéficiaires de ce plan d'attribution gratuite d'actions étaient :

- Monsieur Bruno Couly Président Directeur Général de la société, à raison de quarante-cinq mille (45.000) actions gratuites,

- Monsieur Jean-Christophe Brun, Directeur Administratif et Financier, à raison de cinq mille (5.000) actions gratuites et eu égard à son implication dans le cadre du processus d'introduction en bourse de la société,

- Monsieur Olivier Sellem, Directeur du Marketing et du Développement, à raison de cinq mille (5.000) actions gratuites et eu égard à son implication dans le cadre du développement de l'offre « B to B » de l'entreprise. Or, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, Monsieur Olivier Sellem a quitté l'entreprise, pendant la période d'acquisition. Ainsi, les actions gratuites qui lui avaient été attribuées ne lui seront pas distribuées, comme le prévoit le plan d'attribution voté par le CA du 8 mars 2007.

Selon la décision du Conseil d'Administration du 8 mars 2007, les actions gratuites ci-dessus attribuées étaient des actions à émettre, à l'expiration de la période d'acquisition, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves au sein de la société. La somme correspondante est égale au produit du nombre d'actions gratuites à émettre par la valeur réelle de l'action (valeur au 8 mars 2007).

La période d'acquisition étant arrivé à sa fin le 8 mars 2009, il a donc été procédé à l'augmentation de capital de 50 000 euros telle que prévue ainsi qu'à la constitution d'une prime d'émission de 87 000 euros, étant précisé que le cours de l'action à la date de la décision de ratification de l'attribution définitive étant de 2.74 €.

D'autre part, le Conseil d'Administration du 03 octobre 2007 a décidé d'attribuer 2 500 actions gratuites à Vanessa Guellerin. Le Conseil d'Administration a décidé des mêmes conditions d'attribution que celles ci-dessus exposées s'agissant du premier train d'attribution d'actions gratuites, de telle sorte, notamment, que l'attribution effective interviendra le 03 octobre 2009 (dans l'intervalle, les actions seront donc en « période d'acquisition »). Dans le même sens, le Conseil d'Administration du 03 octobre 2007 a décidé que les actions gratuites ainsi attribuées sont des actions à émettre, à l'expiration de la période d'acquisition, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. La somme correspondante est égale au produit du nombre d'actions gratuites à émettre par la valeur réelle de l'action (valeur au 03 octobre 2007).

Ensuite, le Conseil d'Administration du 06 novembre 2008 a décidé d'attribuer 20 000 et 10 000 actions gratuites respectivement à Monsieur Bruno Couly et à Monsieur Jean-Christophe Brun. Le Conseil d'Administration a précisé que ce troisième train d'attribution d'actions gratuites serait soumis aux mêmes conditions et aurait les mêmes caractéristiques que les attributions précédentes. Ainsi, concernant ladite attribution, elle deviendra effective à compter du 06 novembre 2010 (dans l'intervalle, les actions seront donc en « période d'acquisition »). Dans le même sens, ledit Conseil a décidé que les actions gratuites ainsi attribuées sont des actions à émettre, à l'expiration de la période d'acquisition, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. La somme correspondante est égale au produit du nombre d'actions gratuites par la valeur réelle de l'action (valeur au 06 novembre 2008).

D'autre part, le Conseil d'Administration du 18 novembre 2009 a décidé d'attribuer 17 500 actions gratuites respectivement à Thomas Rygaard (5 000 actions), Louise Lindstrom (5 000 actions), Magnus Af Petersens (5 000 actions) et Vanessa Guellerin (2 500 actions). Le Conseil d'Administration a précisé que ce quatrième train d'attribution d'actions gratuites serait soumis aux mêmes conditions et aurait les mêmes caractéristiques que les attributions précédentes. Ainsi, concernant ladite attribution, elle deviendra effective à compter du 18 novembre 2011 (dans l'intervalle, les actions seront donc en « période d'acquisition»). Dans le même sens, ledit Conseil a décidé que les actions gratuites ainsi attribuées sont des actions à émettre, à l'expiration de la période d'acquisition, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. La somme correspondante est égale au produit du nombre d'actions gratuites par la valeur réelle de l'action (valeur du 18 novembre 2009).

En outre, le Conseil d'Administration du 25 juin 2010 a décidé d'attribuer 2 000 actions gratuites à Monsieur Jean-Marc Favand. Le Conseil d'Administration a précisé que ce cinquième train d'attribution d'actions gratuites serait soumis aux mêmes conditions et aurait les mêmes caractéristiques que les attributions précédentes. Ainsi, concernant ladite attribution, elle deviendra effective à compter du 25 juin 2012 (dans l'intervalle, les actions seront donc en « période d'acquisition»). Dans le même sens, ledit Conseil a décidé que les actions gratuites ainsi attribuées sont des actions à émettre, à l'expiration de la période d'acquisition, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. La somme correspondante est égale au produit du nombre d'actions gratuites par la valeur réelle de l'action (valeur au 25 juin 2010).

Ensuite, le Conseil d'Administration du 21 septembre 2011 a décidé d'attribuer 65 000 actions gratuites respectivement à Carsten Greiner (50 000 actions), Rafal Steciuk (5 000 actions), Julia Logemann (5 000 actions) et Thomas Rygaard (5 000 actions). Le Conseil d'Administration a précisé que ce sixième train d'attribution d'actions gratuites serait soumis aux mêmes conditions et aurait les mêmes caractéristiques que les attributions précédentes. Ainsi, concernant ladite attribution, elle deviendra effective à compter du 21 septembre 2013 (dans l'intervalle, les actions seront donc en « période d'acquisition»). Dans le même sens, ledit Conseil a décidé que les actions gratuites ainsi attribuées sont des actions à émettre, à l'expiration de la période d'acquisition, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. La somme correspondante est égale au produit du nombre d'actions gratuites par la valeur réelle de l'action (valeur au 21 septembre 2010).

Enfin, le Conseil d'Administration du 4 juillet 2012 a décidé d'attribuer 25 000 actions gratuites à Isabelle Duval. Le Conseil d'Administration a précisé que ce septième train d'attribution d'actions gratuites serait soumis aux mêmes conditions et aurait les mêmes caractéristiques que les attributions précédentes. Ainsi, concernant ladite attribution, elle deviendra effective à compter du 4 juillet 2014 (dans l'intervalle, les actions seront donc en « période d'acquisition»). Dans le même sens, ledit Conseil a décidé que les actions gratuites ainsi attribuées sont des actions à émettre, à l'expiration de la période d'acquisition, au moyen d'une augmentation de capital par incorporation de réserves. La somme correspondante est égale au produit du nombre d'actions gratuites par la valeur réelle de l'action (valeur au 4 juillet 2012)

Il ressort de tout ce qu'il a été précédemment exposé, que le montant de la réserve indisponible s'élève à :

- 148 000 euros, montant qui représente la différence entre la dotation de la réserve indisponible à hauteur de 285 000 euros (soit la valeur de l'action à la date d'attribution soit 50 000 actions à 5.70 euros) et le montant de l'attribution définitive qui s'est élevé à 137 000 euros soit 50 000 actions à 2.74 euros (valeur de l'action à la date de l'attribution définitive validé par le Conseil d'Administration du 9 mars 2009) ;
- 6 725 euros, montant qui représente la différence entre la dotation de la réserve indisponible à hauteur de 13 475 euros, soit 2 500 actions à 5.39 euros (valeur au 03/10/2007) et le montant de l'attribution définitive qui s'est élevée à 6 750 euros soit 2 500 actions à 2.70 euros (valeur de l'action à la date de l'attribution définitive validé par le Conseil d'Administration du 18 novembre 2009).
- Une reprise de 9 000 euros suite à l'émission des 60 000 actions gratuites (Selon Conseil d'Administration du 06/11/2008) qui avait donné lieu à une dotation de 60 000 € (cours à 2,00 € lors de l'attribution) contre une valeur d'émission de 2,30 euros lors de la distribution effective.

- 6 000 euros, montant qui représente la différence entre la dotation de la réserve indisponible à hauteur de 49 875 euros, soit 17 500 actions à 2,85 euros (valeur au 18/11/2009) et le montant de l'attribution définitive qui s'est élevée à 15 375 euros soit 7 500 actions à 1,81 euros (valeur de l'action à la date de l'attribution définitive validé par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2011) ainsi que la reprise de 28 500,00 € d'actions non attribuées suite aux départs de Louise LINDSTROM et de Magnus AF PETERSENS avant la date de distribution ;
- 4 360 euros, soit 2 000 actions à 2.18 euros (valeur au 25/06/2010) pour la cinquième attribution ;
- 106 600 euros, soit 65 000 actions à 1.64 euros (valeur au 21/09/2011) pour la sixième attribution ;
- 55 000 euros, soit 25 000 actions à 2.20 euros (valeur au 04/07/2012) pour la septième attribution ;
- Une reprise de 4 400 euros suite à l'émission des 2 000 actions gratuites (Selon Conseil d'Administration du 25/06/2010) qui avait donné lieu à une dotation de 4 360 € (cours à 2,18 € lors de l'attribution) contre une valeur d'émission de 2,20 euros lors de la distribution effective.

Soit un montant total de 313 285,00 euros porté en réserves indisponibles au 30/09/2012.

Le tableau de mouvement des capitaux propres se présente de la façon suivante :

En Euros	Solde D'ouverture	Affectation du Résultat N-1	Résultat de l'exercice	Attribution Actions	Dotations Exercice	Solde de Clôture
Capital	5 296 351			9 500		5 305 851
Primes d'émission	80 780			10 275		91 055
Primes de fusion						
Ecarts de réévaluation						
Réserves légales	99 257	5 198				104 455
Réserves réglementées						
Autres Réserves	1 178 077	98 746		(26 500)		1 250 323
Réserves indisponibles	306 560			6 725		313 285
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice	103 944	(103 944)	3 652			3 652
Prov. Réglementées	3 695				61 302	64 996
TOTAL	7 068 664	0	3 652	0	61 302	7 133 617

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

	Ouverture	fusion	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions pour litiges	0			0	0
Prov. pour perte de change	0			0	0
Prov. autres risques					0
Total Prov. pour risques	0	0	0	0	0
Prov. pour impôt	0			0	0
Prov. pour autres charges					0
Total Prov. pour charges	0	0	0	0	0
Total prov. risques et charges	0	0	0	0	0

DETTE FINANCIERE

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 404	2 750
Dettes financières diverses	13	18
Concours bancaires courants	1	14
TOTAL	2 419	2 782

Les emprunts souscrits au cours de l'exercice sont les suivants :

Etablissement	Nominal	Durée	Date Souscription	Taux intérêts
FGA Capital	54 000 €	5 ans	25 janvier 2012	6,23 %

Il est rappelé que sur l'exercice précédent, les emprunts suivants ont été souscrits :

Banque	Nominal	Durée	Date Souscription	Taux intérêts
LCL	1 000 000 €	7 ans	26 juillet 2011	Euribor à 3 mois majoré de 1,70 % l'an
CIC	750 000 €	7 ans	12 septembre 2011	3,095 % indexé sur l'Euribor
Société Générale	1 000 000 €	7 ans	13 juillet 2011	Euribor à 3 mois majoré de 1,30 % l'an

Il est rappelé que la société, suite à la signature d'un avenant, est exemptée du calcul de ratios financiers à compter du 30/09/2012.

ECHEANCIER DES DETTE FINANCIERE

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts auprès des établ. de crédit	403	1 609	393	2 404
Dettes financières diverses	13			13
Concours bancaires courants	1			1
TOTAL	417	1 609	393	2 419

AUTRE DETTE EXIGIBLE

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Fournisseurs et comptes rattachés	14 116	11 319
Avances et acomptes reçus		
Sous total	14 116	11 319
Dettes sociales	428	373
Dettes fiscales	113	90
Dettes diverses	152	105
Produits constatés d'avance	1 882	1 731
Sous total	2 575	2 299
TOTAL	16 692	13 619

L'ensemble des autres dettes exigibles se situe à moins d'un an. Au 30 septembre 2012, les charges à payer s'élèvent à 703Keuros.

DETAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (ELEMENTS EN K€ SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CHIFFRE D'AFFAIRES & AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

La ventilation géographique du chiffre d'affaires par destination de location est la suivante :

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Ventes de Services		
- France & UE	26 689	23 829
- Reste du monde	13 529	11 256
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	40 218	35 085

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	Valeur Année N	Valeur Année N-1
Production immobilisée	419	322
Subvention d'exploitation		
Reprises de provision et TC	608	434
Autres produits d'exploitation	10	2
TOTAL	1 038	759

RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se compose des éléments suivants à la clôture :

	Valeurs Année N	Valeurs Année N-1
Autres produits de participation		
Gains de change	79	229
Produits nets sur cession de VMP		4
Autres produits financiers	150	31
Reprises sur prov. et amort. financiers		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	229	264
Dotation aux prov. & amort. financiers		
Intérêts et charges financiers	177	13
Pertes de change	270	108
Autres charges financières		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	447	120
RESULTAT FINANCIER	-218	144

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants à la clôture :

	Valeurs Année	
	Valeurs Année N	N-1
Produits exceptionnels sur op. de gestion		
Produits exceptionnels sur ex. antérieurs	2	1
Produits de cession d'éléments d'actifs		
Autres produits exceptionnels		
Reprises de provisions exceptionnelles		843
Transferts de charges exceptionnelles		4
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2	848
Charges exceptionnelles sur op. de gestion	20	12
Charges exceptionnelles sur op. Capital	53	
Charges sur exercices antérieurs	12	6
VNC des éléments d'actifs cédés		9
Autres charges exceptionnelles		851
Dotations de provisions exceptionnelles	61	4
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	146	881
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-144	-33

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Cette information n'est pas fournie puisqu'elle pourrait permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

EFFECTIF

L'effectif global ventilé par catégories socioprofessionnelles au 30 septembre 2012 est présenté ci-dessous :

	TOTAL
Dirigeants	1
Cadres	8
Agents de Maîtrise	9
Employés	30
TOTAL	48

IMPOT SOCIETE

La charge d'impôt courant s'élève à 27 Keuros à la clôture. La réconciliation de la charge théorique d'impôt peut se résumer de la façon suivante :

Charge d'impôt théorique	10
Déficit reportable	0
Décalages permanents	8
Décalages temporaires	8
Crédit d'impôt	0
Charge effective d'impôt	27

La ventilation de la charge de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel se présente comme suit :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû au taux de 33 % & Effet des Crédits d'impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant	175	75	100
Résultat exceptionnel	-144	-48	-96
Résultat comptable	30	27	4

AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS POST CLOTURE

Depuis le 30 septembre 2012, date de clôture du précédent exercice, compte tenu de l'organisation « groupe » déployée pour soutenir les activités d'Auto Escape SA et de ses filiales (Car del Mar GmbH et les entités scandinaves), il a été décidé de procéder à la liquidation de la Société Auto Escape Nordics AB. Cette dernière entité rendait des prestations de support qui seront désormais assurées par d'autres entités du Groupe. La mise en liquidation a été décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Auto Escape Nordics AB tenue le 11 octobre 2012.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Entreprises liées :

Participations Anyroad Tour Limited	1 465 euros
Participation Auto Escape Nordics AS	10 800 euros
Participation Auto Escape Nordics AB	9 400 euros
Participation Car Del MarGmbH	2 655 000 euros

Frais Acquisition :	Car Del Mar	306 508 euros
---------------------	-------------	---------------

Anyroadtour Limited (anciennement Auto Escape Limited)

Informations générales

Société de droit anglais, constituée sous la forme de « private limited company », au capital de 1 000 GBP immatriculée au « Registrar of Companies for England and Wales » sous le numéro 6161304 ayant son siège social Wilberforce house, station road, London NW4 4QE, United Kingdom. Société détenue à 100 %.

Informations financières au 30 septembre 2012

Société sans activité au 30 septembre 2012

Auto Escape Nordics AS

Informations générales

Société de droit norvégien, constituée sous la forme de « Limited Company » au capital de 100 000 NOK, immatriculée au « Bronnoysund Register Centre » le 24/07/2009 sous le numéro 994 622 935 ayant son siège social sis à Nydalsveien 33 – Torgbygget – 0484 Oslo (Norvège). Cette société est détenue à 100 %.

Informations financières au 30 septembre 2012

La société clôture ses comptes au 30 septembre 2012 et a fait l'objet d'une production d'états financiers spécifiques.

Auto Escape Nordics AB

Informations générales

Société de droit suédois, constituée sous la forme de « Limited liability Company » au capital de 100 000 SEK, immatriculée au « Bolagsverket – Swedish Companies Registration Office » le 02/06/2009 sous le numéro 556783-3370 ayant son siège social sis à Nygränd 10 – 111 30 Stockholm (Suède). Cette société est détenue à 100 %.

Informations financières au 30 septembre 2012

La société clôture ses comptes au 30 septembre 2012 et a fait l'objet d'une production d'états financiers spécifiques.

Car Del Mar GmbH

Informations générales

Société de droit allemand de type GmbH au capital de 20 500 EUR, immatriculée au Registre de Commerce d'Hambourg sous le numéro HRB 92750 ayant son siège social au Spaldingstr.77 – 20097 Hambourg (Allemagne).

Informations financières au 30 septembre 2012

La société clôture ses comptes au 30 septembre 2012 et a fait l'objet d'une production d'états financiers spécifiques.

Tableau des soldes avec les entreprises liées

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en K€)				
Postes	Montant concernant les entreprises			
	liées		avec lesquelles l'entreprise a un lien de participation	
	Montant	%	Montant	%
Avances & Acomptes sur Immobilisations				
Participations	2 677	100%		
Créances rattachés à des participations				
Prêts				
Avances & Acomptes sur commandes (Actif circulant)				
Créances clients & comptes rattachés	976	82%		
Autres Créances	791	29%		
Capital souscrit appelé non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunt obligataire				
Emprunts et Dettes auprès des Etablissements de crédit				
Emprunts et Dettes financières diverses				
Avances & Acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs & comptes rattachés	155	1%		
Autres Dettes	1	1%		
Produits de participation				
Autres Produits financiers	125	55%		
Autres Charges financières	72	16%		

Tableau des Filiales et Participations

Informations Financières Filiales & Participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & Avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et des avals donnés par la société
					Brute	Nette		
		En devise	En devise		En €	En €	En €	En €
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société								
1. Filiales détenues à + 50 %								
Anyroadtour Limited (1)	GBP	1 000	-1 679	100%	1 465	1 465	0	0
Auto Escape Nordics AS (2)	NOK	100 000	-13 632 999	100%	10 800	10 800	141 013	0
Auto Escape Nordics AB (3)	SEK	100 000	1 431 559	100%	9 400	9 400	476 195	0
Car Del Mar (4)	€	27 500	-4 721 558	100%	2 655 000	2 655 000	0	0
2. Participations détenues entre 10 & 50 %								
<i>Néant</i>								
B. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la								
1. Filiales détenues à + 50 %								
<i>Néant</i>								
2. Participations détenues entre 10 & 50 %								
<i>Néant</i>								
C. Renseignements globaux sur les titres (A+B)								
1. Filiales détenues à + 50 %								
Anyroadtour Limited (1)	GBP	1 000	-1 679	100%	1 465	1 465	0	0
Auto Escape Nordics AS (2)	NOK	100 000	-13 632 999	100%	10 800	10 800	141 013	0
Auto Escape Nordics AB (3)	SEK	100 000	1 431 559	100%	9 400	9 400	476 195	0
Car Del Mar (4)	€	27 500	-4 721 558	100%	2 655 000	2 655 000	0	0
2. Participations détenues entre 10 & 50 %								

(1) Siège social : Wilberforce House - Station Road - London NW4 4QE - UK / Registrar of Companies for England and Wales n° 6161304

(2) Siège social : Nydalsveien 33 - Torgbygget - 0484 Oslo - Norvège / BronnoysunRegister Center n° 994 622 935

(3) Siège social : Nygränd 10 – 111 30 Stockholm - Suède / Bolagsverket – Swedish Company Registration Office n° 556783-3370

(4) Siège social : Spaldingstr. 77 – Hammerbrook -20097 Hambourg – Allemagne / Registre du commerce HRB 92750

Tableau des Filiales et Participations (suite)

Informations Financières Filiales & Participations	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (Bénéfice & Perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
	En €	En €	En €	
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication 1. Filiales détenues à + 50 % Anyroadtour Limited (1) 0,00 2 505 0,00 Auto Escape Nordics AS (2) 16 481 246 -153 714 0,00 Auto Escape Nordics AB (3) 772 990 20 655 0,00 Car Del Mar Gmbh (4) 7 178 535 -465 728 0,00 2. Participations détenues entre 10 & 50 % <i>Néant</i>				Taux de change : 1 € = 0,7981 GBP Taux de change : 1 € = 7,3695 NOK Taux de change : 1 € = 8,4498 SEK
B. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication 1. Filiales détenues à + 50 % <i>Néant</i> 2. Participations détenues entre 10 & 50 % <i>Néant</i>				
C. Renseignements globaux sur les titres (A+B) 1. Filiales détenues à + 50 % Anyroadtour Limited (1) 0,00 2 505 0,00 Auto Escape Nordics AS (2) 16 481 246 -153 714 0,00 Auto Escape Nordics AB (3) 772 990 20 655 0,00 Car Del Mar Gmbh (4) 7 178 535 -465 728 0,00 2. Participations détenues entre 10 & 50 %				0,00

ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Dépôt de garantie Agence de Voyage :

La société AUTO ESCAPE SA ayant déposé, en application de l'article 4 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 et conformément à l'article 6 du décret n°94-490 du 15 juin 1994, une demande de Licence (Agence de Voyage), a sollicité de la BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS la garantie financière prévue par l'article 4 de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 et dont les modalités sont définies par le chapitre III du Décret.

La BPLL s'est portée caution à concurrence de 198 178 euros du remboursement en principal des fonds reçus par la société au titre des engagements qu'elle a contractés à l'égard de sa clientèle pour les prestations en cours ou à servir et du paiement éventuel par priorité des fonds nécessaires pour couvrir les frais inhérents à une opération de rapatriement. Cette garantie est donnée en application de l'article 4 alinéa 2-C de la loi, et de l'article 12 du Décret.

En garantie de tout décaissement susceptible d'être effectué par la BPLL en vertu de la garantie donnée, il est conféré à la BPLL par la société la garantie suivante : nantissement d'un compte à terme à hauteur de 99 091,86 euros.

- Paiements futurs du fait de contrats (emprunts ou locations) – garanties financières :

Contrats de location simple (locaux) :

- moins de un an	109 K€
- de un an à cinq ans	136 K€

- Droit individuel à la formation

Le nombre d'heures acquis par les salariés et non encore utilisés par les salariés au 30 septembre 2012 s'élève à 2 543 heures.

- Engagement au titre des nouveaux contrats de prêts bancaires

Garanties données au titre du contrat de prêt CIC : nantissement du Fond de commerce du 137, rue Jacquard 84120 Pertuis à hauteur de 750 K€.

Garanties données au titre du contrat de prêt Société Générale : délégation de l'assurance Pallia Homme clé sur la tête de Bruno COULY à hauteur de 500 K€ ; nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 M€.

Garanties données au titre du contrat de prêt LCL : nantissement du fonds de commerce à hauteur de 1 M€

DIVERS

- Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 relatif aux commissaires aux comptes, le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de notre société au 30 septembre 2012 s'est élevé à 51 K€ (composés uniquement d'honoraires facturés au titre du contrôle des comptes).

2.3. Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUTO ESCAPE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de perte de valeur du mali technique provenant de la fusion par absorption de la société ESCAPE VOYAGES par la société ESCAPE VOYAGES HOLDING (devenue AUTO ESCAPE), selon les modalités décrites dans la note « Fonds de commerce » du paragraphe « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « Fonds de commerce » de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 31 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes
Exelmans Audit & Conseil
Eric GUEDJ

Deloitte & Associés
Anne-Marie MARTINI

2.4. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - exercice clos au 30 septembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 22531 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention avec les sociétés Auto Escape Nordics AS et Car Del Mar

Votre Conseil d'Administration du 12 juillet 2012 a autorisé la signature d'une convention de prestations de services avec les sociétés Auto Escape Nordics AS et Car Del Mar (ci-après « les sociétés Filiales »).

Aux termes de cette convention, la société Auto Escape s'engage à assurer au profit des sociétés Filiales un certain nombre de prestations de services dans les domaines stratégiques, comptable, financier et administratif. Les prestations ainsi effectuées par la société Auto Escape au profit des sociétés Filiales sont rémunérées sur la base de leur prix de revient augmenté d'une marge contributive de 10 %, calculé et facturé à chaque société filiale en fonction du temps passé par chaque membre de la cellule dédiée à l'exécution des prestations.

Toutefois, par exception avec ce qui précède et pour la première année d'application de la convention (exercice 2011-2012), les parties ne disposant pas d'un recul suffisant sur le fonctionnement de ladite convention, il a été décidé d'une facturation forfaitaire dans les conditions suivantes :

* à destination de la société Auto Escape Nordics AS, une facturation forfaitaire annuelle de 120 000 euros hors taxes,

* à destination de la société Car Del Mar, une facturation forfaitaire annuelle de 226 000 euros hors taxes.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et selon cette convention, votre société a facturé un montant de 120 000 euros hors taxes à la société Auto Escape Nordics AS et un montant de 226 000 euros hors taxes à la société Car Del Mar.

Personne physique concernée : Monsieur Bruno Couly (Président Directeur Général, Administrateur de la société Auto Escape et représentant légal des sociétés Auto Escape Nordics AS et Car Del Mar) et Monsieur Carsten Greiner (Administrateur de la société Auto Escape et Directeur Général de la société Car Del Mar).

Convention avec la société Car Del Mar

Votre Conseil d'Administration du 21 septembre 2011 a autorisé la signature d'une convention de prêt (« Loan Agreement ») entre les sociétés Auto Escape et Car Del Mar (convention signée en date du 9 novembre 2011), aux termes de laquelle la société Auto Escape consent à sa société filiale, la société Car Del Mar, un prêt d'actionnaire d'un montant global de 3 100 000 euros, moyennant un intérêt annuel de quatre (4,00) %.

Au 30 septembre 2012, ce prêt a été intégralement remboursé et les intérêts facturés par votre société à ce titre se sont élevés à 104 344,44 euros hors taxes sur la période.

Personne physique concernée : Monsieur Bruno Couly (Président Directeur Général, Administrateur de la société Auto Escape et représentant légal des sociétés Auto Escape Nordics AS et Car Del Mar) et Monsieur Carsten Greiner (Administrateur de la société Auto Escape et Directeur Général de la société Car Del Mar).

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec les sociétés Car 4 Leisure Srl, Auto Escape Nordics AB et Auto Escape Nordics AS

Votre Conseil d'Administration du 7 juillet 2009 a autorisé la signature d'une convention de prestations de services avec les sociétés Car 4 Leisure Srl, Auto Escape Nordics AB et Auto Escape Nordics AS (ci-après « les sociétés Filiales »). Aux termes de cette convention (signée le 7 juillet 2009), votre société s'engage à assurer au profit de ces sociétés filiales une prestation spécifique de centralisation de la gestion administrative et financière des diverses factures fournisseurs de prestations d'exploitation (location de voitures et produits optionnels). Les prestations ainsi effectuées par votre société au profit de ces sociétés filiales sont rémunérées sur la base d'une rémunération fixée à 4 % du montant toutes taxes comprises des factures ainsi traitées.

Votre Conseil d'Administration en date du 29 juillet 2011 a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention ayant pour effet, outre le constat que la société Car 4 Leisure n'en est plus partie comme suite à sa liquidation, de compléter les services rendus par votre société au titre de cette convention, et de modifier la rémunération qu'elle reçoit en contrepartie de ses services (portant effet sur les opérations de l'exercice en cours) comme suit :

- Modification de l'objet de la convention en une mission de centralisation de la gestion administrative et financières des diverses factures fournisseurs de prestation d'exploitation (locations de voitures et produits optionnels) des sociétés Filiales, consistant à :
 - * la négociation des conditions tarifaires pratiquées par les fournisseurs ;
 - * la collation, par votre société, des diverses factures fournisseurs des dossiers commercialisés par les sociétés Filiales ;
 - * le règlement, par votre société, au nom et pour le compte des sociétés Filiales, desdites factures, dans des conditions et des délais conformes aux conditions et délai de règlement applicables auxdites factures.

En complément des services ci-dessus, les prestations rendues par votre société peuvent comprendre également la gestion clients, l'encaissement des factures clients et les opérations de gestion relatives au recouvrement des créances correspondantes, lesdites prestations complémentaires concernant les dossiers en relation avec le fournisseur Alamo, ainsi que les dossiers commercialisés par le biais du partenaire Silver Tours et du site .UK de votre société.

- Modification de la rémunération :

* En rémunération des prestations de base, les sociétés Filiales versent à votre société une rémunération dont le montant unitaire hors taxes est forfaitairement fixé à 6% du montant toutes taxes comprises de la facture considérée,

* En rémunération des prestations complémentaires, les sociétés Filiales versent à votre société une rémunération complémentaire dont le montant unitaire hors taxes est forfaitairement fixé à 6% du montant toutes taxes comprises de l'ensemble des achats réalisés auprès du fournisseur Alamo, en relation avec le partenaire Silver Tours ou du site UK de votre société.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et selon cette convention, votre société a facturé un montant de 1 326 456 euros hors taxes à la société Auto Escape Nordics AS.

Conventions avec la société Auto Escape Group

Votre Conseil d'Administration du 13 mai 2009 a autorisé la signature des conventions suivantes avec la société Auto Escape Group :

- Convention de services généraux : aux termes de cette convention (signée le 22 mai 2009), votre société s'engage à mettre à la disposition de la société Auto Escape Group un certain nombre de moyens matériels et techniques (téléphones portables, bureaux meubles, matériels informatiques, services généraux, etc.). Ces mises à disposition donnent lieu à une facturation, de votre société à la société Auto Escape Group, d'un montant annuel forfaitairement fixé à 96 000 euros hors taxes. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et selon cette convention, votre société a facturé un montant de 96 000 euros hors taxes à la société Auto Escape Group.

- Convention de management et d'assistance administrative : aux termes de cette convention (signée le 22 mai 2009), la société Auto Escape Group s'engage à rendre à votre société ainsi qu'aux sociétés Car 4 Leisure Srl et Anyroadtour Ltd, des prestations dans les domaines stratégique, financier, comptable, administratif, informatique et téléphonique. Les prestations effectuées par la société Auto Escape Group sont rémunérées sur la base de leur prix de revient augmenté d'une marge contributive de 10 % calculé et facturé à chaque société filiale par application de l'une des clefs de répartition suivante, fonction de la nature et/ou des conditions d'exécution de la prestation rendue : (i) en fonction du temps passé ou (ii) en fonction du nombre de dossiers traités, par chaque membre de la cellule dédiée à l'exécution des prestations.

Votre Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2010 a autorisé la signature d'un avenant n°1 à cette convention (signée le 20 juillet 2010) ayant pour effet de faire adhérer les sociétés Auto Escape Nordics AB et Auto Escape Nordics AS à ladite convention.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et selon cette convention, la société Auto Escape Group a facturé un montant de 1 228 515 euros hors taxes à votre société.

- Convention de trésorerie : Cette convention (signée le 22 mai 2009) a pour objet de fixer les modalités des avances de trésorerie consenties entre les sociétés du groupe constitué par les sociétés Auto Escape Group, Auto Escape, Car 4 Leisure Srl et Anyroadtour Ltd, et pour toutes autres sociétés qui viendraient à être contrôlées, directement ou indirectement, par la société Auto Escape Group. Les avances en compte courant portent intérêt à compter de la date effective de mise à disposition des fonds, moyennant un taux d'intérêt annuel de 4 %.

Votre Conseil d'Administration en date du 20 juillet 2010 a autorisé la signature d'un avenant n°1 a cette convention (signée le 20 juillet 2010) ayant pour effet de faire adhérer les sociétés Auto Escape Nordics AB et Auto Escape Nordics AS à ladite convention.

Le montant du compte courant débiteur entre votre société et la société Auto Escape Group s'élève à 170 000 euros au 30 septembre 2012. Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et selon cette convention, votre société a facturé à la société Auto Escape Group des intérêts pour un montant de 5 898 euros hors taxes.

Convention avec la société Anyroadtour Ltd

Votre société a procédé à un dépôt de garantie de 127 500 GBP pour le compte de sa filiale Auto Escape Ltd (devenue Anyroadtour Ltd) en date du 22 avril 2008. A ce titre, votre société a octroyé à la société Anyroadtour Ltd une avance en compte courant, non rémunérée, d'un montant de 160 112 euros (129 000 GBP).

Cette avance en compte courant non rémunérée a été remboursée au 30 septembre 2012.

Paris et Marseille, le 5 mars 2013

Les Commissaires aux Comptes
Exelmans Audit & Conseil
Eric GUEDJ

Deloitte & Associés
Anne-Marie MARTINI

3. ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2012

Depuis l'établissement du rapport de gestion, les principales évolutions ont été les suivantes :

3.1. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la date du 30 septembre 2012, date de clôture du dernier exercice social clos par la Société, à la connaissance de cette dernière et sur le fondement des informations disponibles, la répartition du capital d'Auto Escape, telle que mentionné dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration, était la suivante :

	Nombre d'actions	% du capital
Auto Escape Group	4.728.473	89,12
Autres	577.378	10,88
<i>Total</i>	<i>5.305.851</i>	<i>100,00</i>

Postérieurement au 30 septembre 2012, la société Auto Escape Group a acquis 298.393 actions de la manière suivante :

- (i) 2.721 actions sur le marché dans le cadre de transactions réalisées les 11 janvier, 11 février et 13 février 2013 inclus,
- (ii) 295.672 actions, par transaction de bloc hors marché, auprès de la société Halisol, société par actions simplifiée au capital social de 129.022.758 euros, dont le siège social est situé au 46, rue Boissière, 75116 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 395 124 779, le 25 février 2013.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, Auto Escape Group a déclaré, le 1^{er} mars 2013, auprès de l'AMF avoir franchi en hausse, le 25 février 2013, (i) à titre individuel le seuil de 95% des droits de vote d'Auto Escape, et (ii) de concert avec Messieurs Bruno Couly et Jean-Christophe Brun, les seuils de 95% du capital et des droits de vote d'Auto Escape.

Ces déclarations ont fait l'objet d'un avis publié par l'AMF, le 4 mars 2013, sous le numéro 213C0300.

Conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce et à l'article 12.4 des statuts d'Auto Escape, Auto Escape Group a également déclaré, le 1^{er} mars 2013, à la Société avoir franchi en hausse, le 25 février 2013, (i) à titre individuel les seuils de 90% du capital et de 95% des droits de vote d'Auto Escape, et (ii) de concert avec Messieurs Bruno Couly et Jean-Christophe Brun, les seuils de 95% du capital et des droits de vote d'Auto Escape.

Conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce et à l'article 12.4 des statuts d'Auto Escape, Halisol a également déclaré, le 26 février 2013, à la Société avoir franchi en baisse, le 25 février 2013 et à titre individuel, le seuil de 5% du capital d'Auto Escape.

A la date du présent document, le capital social et les droits de vote d'Auto Escape sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage de droits de vote
Auto Escape Group	5.026.866	94,74%	9.357.899	96,28%
Bruno Couly	65.000	1,23%	130.000	1,34%
Jean-Christophe Brun	15.001	0,28%	30.002	0,31%
Sous-total (1) : Initiateur et Membres du Concert	5.106.867	96,25%	9.517.901	97,92%
Actions Gratuites Emises	9.500	0,18%	9.500	0,10%
Sous-total (2) : Initiateur et Membres du Concert après prise en compte des Actions Gratuites Emises sous Engagements de Liquidité possédées par assimilation	5.116.367	96,43%	9.527.401	98,02%
Flottant ³	189.484	3,57%	192.355	1,98%
Total	5.305.851	100%	9.719.756	100%

3.2. Capital autorisé

Il est rappelé les délégations de compétence dont dispose le Conseil d'Administration de la Société, dont certaines ont été attribuées lors de l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2013 :

Nature	Durée de validité	Plafond (valeur nominale maximale)
1. Délégation de compétence en matière d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois (à compter du 21 mars 2013)	2.000.000 €
2. Délégation de compétence en matière d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois (à compter du 21 mars 2012)	2.000.000 €
3. Délégation de compétence en vue de l'ajustement éventuel d'une émission de titres	26 mois (à compter du 21 mars 2013)	15 % du montant de l'émission
4. Délégation de compétence en matière d'augmentation de capital réservée aux salariés	26 mois (à compter du 21 mars 2012)	0,50 % du capital
5. Délégation de compétence en matière d'attribution d'actions gratuites	38 mois (à compter du 21 mars 2013)	4,00 % du capital

³4 actions Auto Escape appartenant à Auto Escape Group ont fait l'objet d'un prêt de consommation au profit des dirigeants, actuels ou anciens, de la Société.

3.3. Attribution gratuite d'actions

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la Société dispose d'une délégation de compétence à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions, laquelle a été renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2013 dans les conditions indiquées au paragraphe 3.2 ci-dessus.

Depuis la clôture de l'exercice écoulé (30 septembre 2012), et sur la base de la précédente délégation de compétence en vigueur, le Conseil d'Administration de la Société n'a pas procédé à l'attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel ou des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

3.4. Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2013 a approuvé une résolution relative à la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Les principales dispositions de ce programme sont les suivantes :

Nombre d'actions maximal : 10% du capital social,

Prix : le prix unitaire net d'achat maximum ne pourra excéder 5,50 euros par action (hors frais de négociation), sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société,

Montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme : 2.918.217,50 euros hors frais de négociation et sur la base du cours maximum d'achat autorisé (5,50 euros),

Objectif (par ordre de priorité) :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers reconnue par l'AMF,
- annuler les titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale des actionnaires, statuant en matière extraordinaire, d'une résolution spécifique portant sur cette réduction de capital,
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment, dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans toute autre condition permise par la réglementation,
- remettre les actions en paiement ou en échange, notamment, dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

3.5 Procédures judiciaires et arbitrales et événements significatifs

Il n'existe pas, en date de dépôt du présent document, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe.

PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 30 avril 2013 et qui sera diffusé le 2 mai 2013, soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, relatif aux autres informations de la société Auto Escape, comporte l'ensemble des informations requises par l'article L 231-28 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et l'instruction n°2006-07 de l'AMF du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisitions, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Auto Escape Group de concert avec Messieurs Bruno Couly et Jean-Christophe Brun et visant les actions de la société Auto Escape. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Auto Escape
représentée par Mr. Bruno Couly, Président Directeur Général